

\*\*\*\*\*

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE L'AGGLOMERATION GRENOBLOISE

LIVRE BLANC

# POUR UNE GESTION CITOYENNE DES DECHETS

\*\*\*\*\*

« Il ne peut y avoir de prospective, sans la participation de citoyens imaginatifs » (Conseil de développement de l'agglomération grenobloise)  
« Tout le monde veut sauver la planète, mais personne veut descendre les poubelles » (Jean Yanne)

\*\*\*\*\*

## PREFACE

Agglomération grenobloise, 2005 : 317Kg de déchets par habitant sont collectés par an à notre porte. C'est beaucoup trop et ça coûte très cher : 40 millions d'euros.

A qui la faute ? Aux producteurs, bien sûr. Mais aussi au « système » de collecte et de gestion qui est peu encourageant pour le tri, le recyclage, la valorisation des matières... Et à l'intérieur de ce système peu incitatif, les citoyens ne brillent pas par leur zèle mais ils contestent les coûts qui s'accroissent et qu'ils voient apparaître directement sur leurs feuilles d'impôts.

Le système est complexe puisque nous touchons un service quotidien qui mêle comportements individuels et collectifs, implication et moyens des entreprises, des administrations, des élus... Pour progresser dans le dénouement de cet écheveau, le Conseil de développement s'est impliqué dans la mise en œuvre d'une action citoyenne faite de débats, de réflexions, d'échanges pour élaborer puis proposer aux habitants et aux élus 70 propositions pour en sortir.

Agglomération grenobloise, 2015 : 200Kg de déchets par habitant sont collectés par an à notre porte. C'est possible, si l'on applique les 70 propositions décrites dans ce Livre blanc. Auront-elles votre accord ? Allez vous les soutenir, en proposer de plus efficaces ? La parole reste aux citoyens<sup>1</sup> !

Georges OUDJAUDI, président d'Objectif Zéro Déchets

Gérald DULAC, président du Conseil de développement de l'agglomération grenobloise

---

<sup>1</sup> Réagissez sur Territoires d'expressions, le blog du Conseil de développement : <http://blog.conseil-dev.la-Méto.org>

# SOMMAIRE

PAGE N°

PREFACE

SOMMAIRE

LES PROPOSITIONS

1	La Metro Interroge Le Conseil De Developpement .....	5
1.1	La Saisine .....	5
1.2	Les Incidences Du Debat Public.....	5
2	Les Dechets, Une Realite Incontournable.....	7
2.1	Schema Simplifie Du Cheminement Des Dechets.....	7
2.2	Tableau Des Mouvements De Dechets.....	7
2.3	Les Tonnages En Entree.....	7
2.4	Les Tonnages En Sortie.....	8
2.5	Les Infrastructures .....	8
2.6	Les Cousts .....	8
2.7	L'ecobilan.....	9
2.8	Le Point De Vue Citoyen.....	10
3	Le Questionnement .....	12
3.1	Quel contour pour le service public ? .....	12
3.2	Le Poids De L'approche Nationale .....	13
4	Propositions Reglementaires Ou D'organisation .....	15
5	Propositions Sur La Fiscalite .....	18
5.1	La TEOM .....	18
5.2	La Redevance Incitative .....	18
5.3	La Redevance Speciale.....	19
6	propositions sur la prevention .....	20
6.1	Reduire L'empreinte Ecologique .....	22
6.2	Amplifier La Participation Citoyenne.....	23
6.3	L'exemplarite Des Services Publics .....	24
6.4	La Prevention Dans Les Secteurs De L'economie Et De La Recherche .....	25
7	Propositions Incitatives .....	28
7.1	Une Taxe Adaptable .....	28
7.2	Pour Un Meilleur Tri.....	28
8	Conclusion .....	30
	Plaidoyer Pour Les Couches Lavables .....	36
	Projet Ressourcerie & Recyclerie.....	39
	Plaidoyer Bio Dechets.....	41
	Plaidoyer - Evenements Grand Public .....	46
	Plaidoyer Deee .....	48
	Plaidoyer Redevance Incitative .....	51
	Plaidoyer Redevance Speciale .....	56
	Plaidoyer Projets Citoyens .....	57
	Une ressourcerie & recyclerie : une opportunité les quartiers sud ? .....	57
	Une Poubelle Pour Piles Usagees Dans Les Halls D'immeubles.....	58
	La Collecte Des Piles Usagees En Porte A Porte .....	58
	Un Partenariat Avec L'universite.....	59

# LES PROPOSITIONS

PAGE N°

1	Engager un travail analytique sur la gestion economique pour batir des politiques de progres ou refonder des choix techniques. ....	8
2	engager un partenariat avec l'universite pour structurer un ecobilan .....	9
3	reprendre le travail de « revalorisation » du prix de l'energie vapeur a la lumiere de l'evolution des besoins energetiques. ....	9
4	rendre prioritaire la disparition du verre de la poubelle grise. ....	9
5	deployer des poubelles "je trie" avec un meme couvercle dans l'agglomeration. ....	10
6	s'engager dans des campagnes d'information ciblees selon les categories (age, habitat isole ou vertical) et par element a trier.....	10
7	engager une campagne de communication qui accompagne les actions dans la duree .....	10
8	Agir sur les divers environnements de vie, de travail, de loisirs... pour etabliir une « culture dechet » .....	10
9	s'ouvrir a des collectifs citoyens centres sur la sensibilisation, l'education, la maitrise du traitement des dechets ....	11
10	differencier les methodes de collecte selon les environnements .....	11
11	redefinir le service rendu en faisant appel a l'implication citoyenne .....	12
12	redefinir le service a rendre aux commerçants artisans et aux petites entreprises .....	12
13	s'appuyer sur les dechets pour generer du lien social.....	12
14	s'engager dans le multitraitemnt en s'ouvrant a des collectes differentiees, des collectes de bio-dechets, la methanisation... pour reduire l'incineration. ....	13
15	renouveler le reglement de collecte en concertation avec les citoyens .....	15
16	confier a la metro le mandat de relation a l'usager et le pouvoir de police .....	15
17	gestion et maintenance des bacs et poubelles en direct par la metro .....	15
18	faire evoluer des dispositions operationnelles de la collecte.....	15
19	adapter la gestion des bacs aux contextes .....	15
20	reduire le nombre de collectes de la poubelle grise .....	15
21	reduire le tourisme des dechets dans la ville .....	15
22	adapter des dispositions d'urbanisme et de construction des logements aux evolutions des collectes .....	16
23	modifier le systeme de collecte a villeneuve grenoble, engager une consultation citoyenne et batir un nouveau projet de collecte et recyclage des dechets .....	16
24	equilibrer l'implantation des dechetteries et rendre leur fonctionnement plus ouvert .....	16
25	negocier la prise en compte de la zone du campus .....	17
26	accelerer la convergence des taux, s'engager sur l'equite fiscale.....	18
27	etudier l'impact d'une redevance incitative, engager une consultation sur sa mise en place .....	18
28	coupler la facture d'eau a la redevance dechets .....	19
29	la redevance speciale y compris pour les etablissements publics.....	19
30	disposer d'une enquete de comportements des citoyens face au tri selectif .....	20
31	s'engager dans des campagnes "achats malins" reduisant emballages et produits nocifs.....	20
32	s'engager sur l'utilisation de couches bebe reutilisables.....	20
33	valoriser l'eau en carafe .....	20
34	s'engager sur le stop pub .....	20
35	inciter a faire son compost partout ou c'est possible : particuliers, producteurs cibles .....	21
36	inciter a utiliser les dechets verts sur place.....	21
37	valoriser une culture de reutilisation.....	21
38	asseoir les interventions scolaires sur un reseau de "vitrines du dechet" assurant la promotion d'actes de recyclage, de methodes de tri et de traitement .....	21

<b>39</b>	créer un centre de découverte du traitement des ordures ménagères .....	22
<b>40</b>	disposer d'une formation et d'un agrément pour les acteurs de la mise en place des collectes .....	22
<b>41</b>	réduire les émissions de co2 des systèmes de collecte et des transports aux déchetteries. ....	22
<b>42</b>	créer une zone de tri du pré compost sur athanor .....	22
<b>43</b>	mettre aux normes euro4 les véhicules de collecte .....	23
<b>44</b>	préférer la valorisation matière à la valorisation énergétique .....	23
<b>45</b>	articuler les choix de traitement avec une politique mettant en valeur le territoire .....	23
<b>46</b>	favoriser les recyclages matières : consigne des verres, papier. ....	23
<b>47</b>	convier les nouveaux arrivants et habitants à une animation « tri » .....	23
<b>48</b>	mieux prendre en compte les problèmes de lieux de dépôt/collecte. ....	24
<b>49</b>	mettre en œuvre une collecte des déchets de soins .....	24
<b>50</b>	mieux prendre en compte le matériel de collecte dans la cuisine.....	24
<b>51</b>	labelliser les expériences de citoyens .....	24
<b>52</b>	utiliser moins de papier .....	24
<b>53</b>	mieux collecter le papier .....	24
<b>54</b>	inclure la réduction des déchets dans chaque passation de marche .....	25
<b>55</b>	des espaces publics rappelant la nécessité du tri .....	25
<b>56</b>	passer des conventions volontaristes pour les événements sportifs, expositions, congrès et séminaires .....	25
<b>57</b>	adapter les équipements de collecte et dépôts dans les nouvelles constructions.....	25
<b>58</b>	développer une charte de l'éco-conception et éco-développement avec les entreprises locales .....	25
<b>59</b>	privilégier le lieu de travail pour la collecte de produits dangereux. ....	26
<b>60</b>	conventionner les entreprises de nettoyage et d'entretien .....	26
<b>61</b>	inciter la recherche publique à s'intéresser au 1er budget des collectivités.....	26
<b>62</b>	être exemplaire dans les grandes entreprises, les collectivités pour la collecte sélective .....	27
<b>63</b>	croiser valorisation des déchets et économie, innovation et ouvrir une pépinière .....	27
<b>64</b>	s'engager sur les DEEE, initialiser une coopération avec la distribution sur l'agglomération .....	28
<b>65</b>	aider à la mise en place d'entreprises d'insertion « tri et valorisation des DEEE » .....	28
<b>66</b>	s'engager sur des ressourceries recycleries d'agglomération.....	29
<b>67</b>	diminuer le volume des déchets collectés, accroître la récupération matières, écarter les produits dangereux.....	29
<b>68</b>	lancer une conférence citoyenne pour un plan des déchets de la métro .....	30
<b>69</b>	se donner un objectif ambitieux de réduction des déchets.....	30
<b>70</b>	disposer d'un plan de prévention visible appuyé par un budget de 6 euros/habitant.....	30

En annexe, des plaidoyers portent sur :

- 1) Les couches lavables
- 2) Ressourceries, recycleries
- 3) Les bio déchets
- 4) Les événements grand public
- 5) Les DEEE
- 6) La redevance incitative
- 7) La redevance spéciale
- 8) Des projets citoyens

## I. LA MÉTRO INTERROGE LE CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

En novembre 2005, la MÉTRO vient de réajuster la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour assurer le budget de la collecte des déchets ménagers. Lors du passage de cette compétence des communes à la MÉTRO, la priorité a été mise sur l'intégration des personnels et sur ce point c'est une réussite. Sur le plan financier, la transposition a été plus délicate en raison des pratiques, financements différents hérités de l'histoire. Une période d'un an et demi de mise à plat, tournée vers l'intérieur en a résulté. L'élan attendu de la prise de compétence qui devait produire cohérence et initiative s'est trouvé absorbé à trouver les marques d'une nouvelle dimension de la gestion des déchets. C'est dans ce contexte que la MÉTRO a souhaité faire appel à l'initiative citoyenne en s'adressant au Conseil de développement.

### I.1 La saisine

Le Conseil de développement de l'agglomération grenobloise, instance d'avis et de consultation composée de représentants de la société civile, a été saisi en juin 2005 par le Président de Grenoble-Alpes Métropole sur la question des déchets dans l'agglomération.

Le Conseil de développement délègue le pilotage de cette investigation à Georges OUDJAOUDI, président de l'association « Objectif Zéro Déchet » (OZD). Il s'agit de promouvoir une conception du déchet comme ressource, de proposer une acceptation de l'expérimentation, de s'ouvrir à tous les types de solutions retenus dans le monde et d'encourager la participation citoyenne. La réflexion ne pouvait se développer qu'en prenant en compte l'intégralité de la chaîne du traitement dans un souci de prévention environnementale et sanitaire.

La démarche de consultation a voulu associer les Unions de Quartiers, Conseils de quartiers, parents d'élèves, bailleurs sociaux, syndicats d'immeubles, entreprises de nettoyage, co-propriétés, centres sociaux, institutionnels, associations (Frapna, UFC Que Choisir, LAHGGLO...), les services de la Métro et des communes et tous les citoyens qui le désiraient. Les outils de communication du Conseil de développement : site Internet, lettre électronique et blog ont ouvert largement les possibilités de participer à la construction de propositions et de disposer des informations relatives au débat.

Les premières instructions de la saisine ont eu lieu au sein du Conseil de développement : lors de la séance plénière de novembre 2005 organisée à Athanor pour présenter la collecte et le traitement des déchets dans l'agglomération. Puis en décembre dans les commissions « Temps libre, temps forts », « Potentiel humain » et « Espaces & développements » et lors de la 4<sup>ème</sup> Conférence de développement, le 16 décembre 2005 : réunion qui rassemble les bureaux de la Métro et du Conseil de développement. Le débat citoyen s'est ensuite opéré autour de 4 réunions publiques thématiques dans 4 communes de l'agglomération. Introduite par une fiche de présentation, chacune d'entre elles sera l'occasion d'échanges et d'élaboration de propositions. Enfin, 2 débats de synthèse ont clôturé la démarche.

A l'issue de cette investigation, le présent document « Vers une gestion citoyenne des déchets ménagers dans l'agglomération grenobloise » est élaboré autour des axes suivants : meilleure connaissance des réalités, points faibles, réussites ailleurs, formulation d'objectifs de réduction ambitieux, prévention impliquant le citoyen et tous les corps sociaux, capacité de propositions d'accompagnement ou de soutien pour tout le dispositif liant collecte, sélection, tri, recyclage, traitement, décharge et ouverture à l'expérimentation... Ce document a été présenté aux élus lors de la Conférence de développement du 26 janvier 2007. On trouvera en page 31 le détail de la démarche et le texte de la saisine.

### I.2 Les incidences du débat public

On peut raisonnablement estimer à 300 le nombre de personnes qui ont participé aux débats. Pour notre agglomération ce nombre est modeste. Mais cette insuffisante mobilisation des citoyens est à croiser avec le recul du geste du tri.

D'une façon générale les interventions des citoyens étaient centrées sur deux aspects :

• **Incompréhension du geste de tri** : le sentiment prédominant est que l'on a changé les consignes de tri, qu'elles diffèrent d'une commune à l'autre. Par contre tous ceux qui ont participé à une visite du centre de Tri reconnaissent que leur pratique s'est améliorée.

Ces réflexions conduisent à dire qu'il y a confusion entre :

- Une communication ayant un fond écologique (recyclage, poubelles vertes, emballages...)
- Une réalité qui consiste à extraire les éléments que l'on sait recycler

Cette confusion fait que l'on met volontiers dans la poubelle verte tous les emballages (polystyrène inclus), les petits papiers, les pots de yaourt que l'on nettoie... Mais on place dans la poubelle grise des boîtes de conserves parce qu'elle ne sont pas propres (sic!).

• **Défaitisme** : les gens motivés sont souvent désarmés parce que l'on a abandonné la collecte papier, la collecte d'encombrants, la mise à disposition de poubelles de cuisine en carton pour les éléments secs à trier... défaitisme aussi dû au comportement laxiste des individus (dès qu'une poubelle est pleine, on jette dans l'autre, les sacs sont fermés dans la verte, le verre se retrouve dans la grise...) ou des services de nettoyage dans les immeubles (sous dimensionnement des poubelles, hygiène...). Le ressentiment est nourri par l'interrogation sur le fait que l'on agit ni en amont (moins produire de déchets, faire payer ceux qui les produisent) ni en aval (amendes, incitations...).

On ne peut que conclure à la nécessité d'une réponse d'ensemble. Il ne suffira pas simplement d'épurer les consignes de Tri mais il faudra intervenir en tenant compte de l'ensemble des dimensions de la gestion des déchets car chacun des multiples éléments de cette gestion contribue à la mobilisation. Inversement la non prise en compte de l'une des facettes devient un agent de démobilité.

Lors des débats, les interventions ont été très riches et diverses et elles sont la source des multiples propositions présentées dans ce document. Ces rencontres ont par ailleurs permis de faire émerger 5 mini projets citoyens dont nous espérons qu'ils prospéreront :

• **Un volontarisme certain** : il faut souligner que c'est au cours de ces débats que plusieurs projets se sont exprimés, cinq d'entre eux sont détaillés dans le plaidoyer « Projets citoyens ».

1. Partant d'une expérience qui s'est déroulée en Allemagne, un citoyen meylanais propose de mettre à disposition un sac plastique pré imprimé dans lequel on peut placer des petits objets (piles, ampoules, capsules...). Le sac peut s'accrocher à la poubelle verte. Le ripeur décroche le sac et le place dans un bac accroché au camion, et le tour est joué. A l'arrivée les bacs sont vidés pour être triés et traités<sup>2</sup>.

2. Un citoyen grenoblois voudrait s'appuyer sur la collecte de piles pour renforcer le lien social. Il s'agit de combiner le concours de plusieurs partenaires (écoles, MJC, UHQ, associations...) pour construire un objet adapté au recueil de piles dans un hall d'immeuble.

3. Un autre citoyen grenoblois propose de monter une ressourcerie/recyclerie en collaboration avec la Régie Villeneuve sur des objectifs de valorisations, d'emplois d'insertion et de lien social.

4. Une enseignante à l'UPMF voudrait accroître l'exemplarité de comportement de l'université en matière de réduction de déchets, en commençant par la consommation de papier.

5. Un enseignant de l'IUP met en œuvre une option pour intégrer les problématiques de gestion des déchets pour des futurs contrôleurs de gestion. Cette option concerne un diplôme délivré par l'IUP Ingénierie Économique de Grenoble qui forme depuis 10 ans des cadres en gestion d'entreprise, spécialisés en gestion de projets et systèmes d'information.

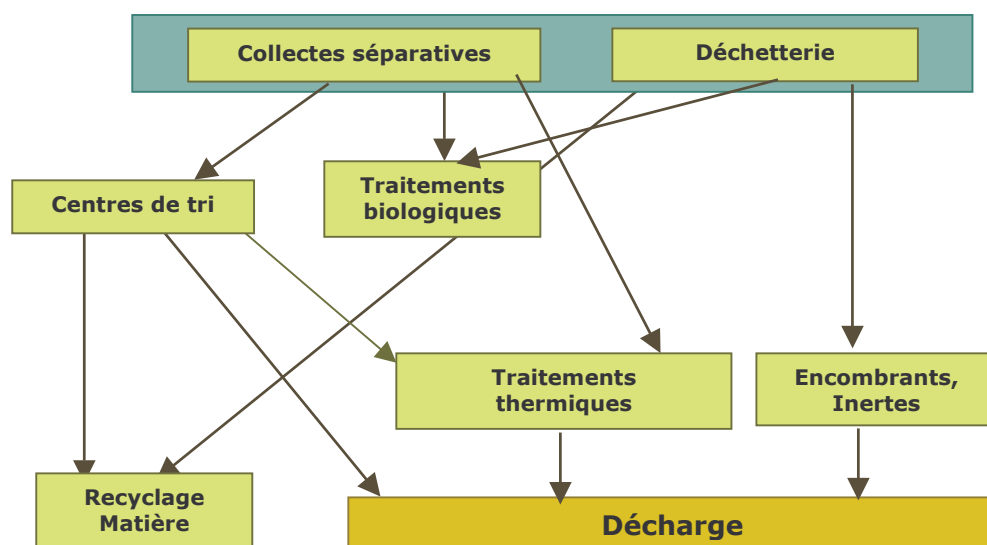
---

<sup>2</sup> Seulement 32% des piles sont collectées en France, que l'Europe propose d'agir pour obtenir 45% de collecte

## II. LES DECHETS, UNE REALITE INCONTOURNABLE

Nous ne nous intéresserons qu'aux éléments qui concernent le territoire de la MÉTRO : 26 communes, 400.000 habitants. 40M€ de budget sont consacrés aux déchets, soit 27% du budget de la MÉTRO, ce qui apparaît être son 1<sup>er</sup> budget (17<sup>ème</sup> Vice-Présidence). Pour information : 135 communes extérieures à la MÉTRO (100.000 habitants) ont recours à son dispositif de traitement.

### II.1 Schéma simplifié du cheminement des déchets



Le cheminement est d'autant plus clair que la collecte séparative est développée. On suppose, par exemple, que si l'on était en capacité de collecter chaque produit isolément (verre, papier, métaux, plastiques...) le tri serait simplifié, la destination des produits connue et la valorisation s'en trouverait totalement efficace. Inversement plus on mélange les déchets et plus le process est complexe, les étapes sont moins efficaces et nécessitent des allers retours.

### II.2 Tableau des mouvements de déchets

Entrées	202 256T	Porte à porte		Mélanges	Déchetteries				Verre		
	126 804T	119 178T			74 837T				8 241T		
		Vertes	Grises		Matières recyclées	Incinéré	Végétaux	Gravats & Inertes			
		28 644T	90 569T	7 626T	12 138T	13 062T	16 687T	37 616T			
					8562						
Sorties	146 947T	73%						Matières			
		Chaleur Mwh	Electricité Mwh	CET I	CET II	CET III	Mâchefers	Matériaux	Métaux	Compost	Verres
		278 190	3 933								
		23 941	874	4 960T	34 808T	37 616T	31 091T	20 700T	1 411T	8 120T	8 241T
		TEP "utiles" 20 787		108 475T				38 472T			

### II.3 Les tonnages en entrée

Chaque habitant de la MÉTRO produit 504 Kg de déchet par an. Cela représente 2 tonnes pour une famille ayant deux enfants :

317 Kg sont déposés devant la porte ou au pied de l'immeuble

187 Kg sont déposés en apport volontaire (verre + déchetterie)

Ces dernières années, la part déchetterie s'accroît et la part porte à porte se stabilise. C'est encourageant car cela signifie moins d'encombrants dans la nature et des déchets qui pourraient être mieux « séparés » dans les déchetteries. Cependant, ¼ seulement de l'apport en porte à porte est mis dans la poubelle verte... L'effort qu'il faut fournir pour aider le citoyen à placer ses déchets dans la bonne poubelle est encore important !

## II.4 Les tonnages en sortie

A l'issue des dispositifs de traitement, 66% du tonnage déposé en ressort. Il faut y ajouter la valorisation énergétique qui correspond à 24.800 TEP. 14% du tonnage d'entrée constitue une valorisation sûre. Il y faudrait ajouter la valorisation de mâchefers en sous-couche routière, mais nous n'en connaissons ni les lieux de dépôts ni les tonnages utilisés.

Notre tri est insuffisant. Même si la comparaison avec les gisements formulés nationalement est à nuancer, nous ne recueillons que la moitié du verre, le dixième de l'aluminium, le sixième des briques alimentaires, le cinquième de l'acier, le tiers du flaconnage... Sans querelle de chiffres, nous avons un potentiel de progrès non négligeable.

## II.5 Les infrastructures

- Des dépôts pour les matériels de collecte mal répartis :
  - 21 déchetteries assez bien tenues, en nombre certainement suffisant, mais dont la couverture territoriale est mal équilibrée et la sélectivité des catégories de déchets peu compréhensible.
  - 17 catégories de déchets sont collectées. Pourquoi ne pas accepter des transferts entre déchetteries pour les particuliers? Si l'on part pour une déchetterie avec dans son coffre un aspirateur, une cartouche d'encre, un aérosol, des déchets d'activités de soins, une plaque de polystyrène, des rebus de textiles et un thermomètre... il faut faire un sacré périple pour pouvoir déposer ces produits acceptés par certaines déchetteries et refusés par d'autres.
- 15 messagers du TRI sensibilisent, animent, enquêtent en appui aux services propreté des mairies et interviennent aussi dans des écoles et fêtes de quartier.
- Un numéro vert, le 0800500027 a reçu 1157 appels en 2005 dont un tiers concernait des demandes d'information sur le tri.
- Une unité de Tri de grande capacité avec en tête un équipement séparatif insuffisamment utilisé. Est en projet une grille séparative « plus fine » pour plus d'efficacité.
- Une usine d'incinération (autorisation d'exploitation pour 180.000 tonnes) formée de 3 fours. Elle est connectée à une unité de production de chaleur et d'électricité. La CLIS associée à cet équipement est en fonction depuis octobre 2005 (35 ans après son démarrage). Des travaux très importants ont été réalisés en 2005/2006 pour près de 37 Millions d'euros (aménagement de l'espace de dépôt, mise aux normes du traitement des fumées, ajout d'un turbo alternateur...). Ces investissements permettent de « mettre à jour » l'incinérateur par rapport aux normes actuelles... pour combien de temps ? Ils accroissent de façon notable les coûts pour les 10 ans à venir, gageons que de nouvelles modifications seront nécessaires et que donc que les coûts ne pourront se réduire.
- Une unité de compostage à Murianette, pas vraiment intégrée, dont l'objectif est à clarifier.
- Un regroupement des 275 membres du personnel assez réussi.
- Une collecte dont la gestion directe (sous régie) couvre 92% de la population de la MÉTRO.
- La collecte à la Villeneuve de Grenoble pose de graves problèmes liés au vieillissement. La collectivité a la charge du transfert inter immeuble, système sans avenir dans ce quartier.

## II.6 Les coûts

Les coûts s'expliquent par l'héritage : gestion des poubelles, service en régie ou délégué, nombre de tournées... La délégation communautaire doit amener une cohérence visible.

**Proposition 1** Engager un travail analytique sur la gestion économique pour bâtir des politiques de progrès ou refonder des choix techniques.

Il est difficile de voir clair dans l'évaluation des coûts. Un passage financier délicat a été traversé au moment du transfert qui a nécessité plusieurs ajustements d'évaluation des coûts salariés et charges annexes. Plus structurellement, il existe une difficulté à clarifier les coûts dans un processus complexe où ils ne doivent pas contredire le choix des moyens engagés. En d'autres termes, une clarification est nécessaire pour introduire de l'objectivité dans le détail de la chaîne de traitement afin de comprendre les parts de valorisations et d'investissements attachées à chaque élément de la chaîne.



Pourquoi imputer :

- la mise en décharge de refus sur le compostage, alors qu'elle concerne l'ensemble des étapes de traitement ?
- le coût du tri sur la matière sortante, alors que son coût est une conséquence de la nature des matières entrantes ? Par contre il est normal d'imputer dans le coût du compost fait à Murianette, le transport des rejets du compost. Ces coûts sont dus au fait que l'on réalise la sélection après transport à Murianette, au lieu de la faire avant transport.
- l'ensemble des amortissements de l'incinération sur la durée du bail de l'exploitant, alors que la durée de ces investissements devrait être fixée par des considérations industrielles ? L'annuité de la dette est ainsi supérieure au coût de fonctionnement, fait rare dans l'industrie !

## II.7 L'écobilan

Il faut faire l'écobilan de l'ensemble du traitement des déchets : permis de polluer en CO<sub>2</sub>, kilométrage parcouru, énergies dissipées (consommées moins celles fournies), enrichissement des sols... Cette démarche est une préoccupation dans la plupart des grandes entreprises. Elle suppose la mise en place d'outils établissant les recettes et dépenses de chaque processus, consolidées de leurs impacts environnementaux et globaux. Cette démarche influe sur le mode de gestion dans la mesure où l'écobilan d'un processus permet de mesurer son empreinte écologique afin de tenter de l'amenuiser. Beaucoup d'éléments et d'informations brutes sont actuellement disponibles à la MÉTRO, mais il faudrait prévoir le temps de travail pour les exploiter. Il faudrait également remplir les outils existant pour mesurer les taux de recyclage de l'ensemble du procédé avec les données réelles pour disposer d'une vue impartiale.

### **Proposition 2** Engager un partenariat avec l'Université pour structurer un écobilan

L'impact sanitaire et environnemental du service fait l'objet d'une information dans le rapport annuel du service. Cependant, en dresser les éléments constitutifs serait un progrès. Par exemple, la consommation d'eau, le niveau des rejets et bien d'autres éléments ne sont pas suivis. Le service n'est pas en cause. Le vecteur de données "écobilan" est assez peu intégré dans les mentalités industrielles, or il apparaît qu'il intervient de plus en plus dans le choix des moyens et dans la communication avec les citoyens. Ainsi, il serait souhaitable de faire appel aux universitaires pour qu'ils aident la Métro à bâtir la structure d'un écobilan de la chaîne de collecte, de recyclage et de traitement des déchets.

En matière de pollution de l'air, les opérationnels de la MÉTRO oeuvrent pour respecter les normes actuellement pratiquées en France. Mais les éléments de contrôles "autorisés" dans notre pays sont indigents et la DRIRE dispose à peine des moyens pour vérifier que les documents de vérification ont été produits.

A propos de l'incinérateur s'il n'y a pas de suspicion à développer, il faut constater que:

- Nous n'avons pas collectivement les moyens de contrôle d'un dispositif industriel naturellement nocif.
- L'évolution ira dans le sens d'une plus grande restriction dans la production et le traitement des effluents accroissant le coût d'exploitation de ce mode de traitement... Doit-on rappeler que la dernière mise aux normes a coûté 35 millions d'euros ?

### **Proposition 3** Reprendre le travail de « revalorisation » du prix de l'énergie vapeur à la lumière de l'évolution des besoins énergétiques.

L'essentiel de la conversion en vapeur est mis à disposition du réseau de chaleur. Cette énergie est d'un rendement "utile" très élevé. Elle ne nécessite aucun frais de transport ni de stockage. Son éventuel inconvénient est d'être toujours disponible c'est à dire que si elle n'est pas utilisée, elle doit être lâchée dans l'atmosphère.

### **Proposition 4** Rendre prioritaire la disparition du verre de la poubelle grise.

Le recyclage matière est insuffisant : 8.200T de verres sont recueillis dans les bacs dédiés. Un tonnage important transite par la poubelle grise et finit à l'incinérateur ou vient ternir le compost. On mesure l'inanité d'avoir dû payer pour incinérer cette matière recyclable.

## II.8 Le point de vue citoyen

Le citoyen a un vécu qui le situe dans l'agglomération parce qu'il déménage, parce qu'il aide un parent, un enfant qui réside dans une autre commune... Il est sensible aux incohérences sur le territoire et dans la durée. Les traits essentiels de sa perception portent sur :

### La continuité

L'expression "on nous a dit de" revient souvent pour souligner un geste de tri qui a été pratiqué et pour lequel des dispositions ont fait faire machine arrière... ex. : trier les pots de yaourts, laver les boîtes de conserves, ôter les bouteilles d'huiles... La conclusion est que s'il faut un à deux ans pour installer une consigne, il en faut dix pour s'en défaire.

### **Proposition 5 Déployer des poubelles "JE TRIE" avec un même couvercle dans l'agglomération.**

Dans l'immédiat, il faudrait homogénéiser les poubelles ou les couvercles et avoir une seule appellation, par exemple : poubelle "JE TRIE". Un plan de modification des couvercles de poubelles pour s'aligner sur les couleurs retenues nationalement est nécessaire.

### Le sens du geste de tri

Est-ce la couleur de la poubelle ou les messages de recyclage ? Le citoyen justifie souvent son geste de tri comme celui du recyclage. Il se forge une opinion sur ce qui peut être trié et ce qui ne l'est pas au fil des informations dont il dispose. Un nouveau vocabulaire pour désigner les éléments que la collectivité choisit de recycler est nécessaire. En effet, ces éléments sont déterminés par les outils mis en place par l'exploitant et les filières qu'il a su trouver, il n'existe pas de généralité en la matière. Pour la MÉTRO il s'agit pour les déchets de petites tailles, de 4 éléments : papiers-cartons, métaux, flacons-bouteilles plastiques-briques. Nous savons que ces éléments devront évoluer dans le temps, avec la mise en place de nouvelles filières.

### **Proposition 6 S'engager dans des campagnes d'information ciblées selon les catégories (âge, habitat isolé ou vertical) et par élément à trier.**

Une observation fournie de la nature et l'évolution du contenu des poubelles est nécessaire. Depuis 1996, on trie et on dispose de données par quartier qui sont assez peu exploitées... or, les moyens de collectes et de traitement sont forcément liés au contenu des poubelles. Le geste de tri est fonction de l'âge, du sexe, de l'environnement sociologique ou type de consommation... Cela interpelle les campagnes d'information qui gagneraient à être plus ciblées, à mieux considérer les approches de chacune de ces catégories.

Pour chacun des produits, le citoyen se pose une série de questions basiques : propre-sale, grand-petit, vide-plein... Ainsi il n'hésite pas à mettre "confettis" de papiers, boîtes de conserves pleines dans la poubelle « JE TRIE ». Il faudra que les campagnes d'information ne traitent qu'un élément à la fois en expliquant la consigne de tri et les utilisations postérieures.

### **Proposition 7 Engager une campagne de communication qui accompagne les actions dans la durée**

Nombre de collectivités réalisent une presse « déchets » qui paraît au moins deux fois par an sur un support équivalent à 8 à 12 pages A4. S'adjoint souvent une signalétique de campagne, type "suivez le renard" du SMTC. Dans tous les cas, la communication a intérêt à embrasser l'ensemble des actions d'un nouveau plan déchets et être identifiée en tant que telle.

### L'environnement dans lequel évolue le citoyen

### **Proposition 8 Agir sur les divers environnements de vie, de travail, de loisirs... pour établir une « culture déchet »**

La diversité des situations vécues chaque jour par le citoyen peut lui renvoyer des messages homogènes ou non. Il se retrouve dans des lieux d'habitation, de travail, de loisirs, de culture, d'éducation... avec un état d'esprit particulier à chaque contexte. Il paraît indispensable que chaque décision trouve son prolongement dans chacun de ces environnements. Il faut œuvrer pour que le message soit homogène partout. En effet, si pendant son temps de travail, le citoyen ne retrouve pas les règles de tri, il aura tendance à son retour chez lui, ou pendant les transports, à ne pas y recourir.

Le rôle de la collectivité est de veiller à l'existence d'une mobilisation dans chacun de ces environnements notamment en établissant des chartes de partenariat avec leurs acteurs.

#### Des collectifs encore peu mobilisés

#### **Proposition 9** *S'ouvrir à des collectifs citoyens centrés sur la sensibilisation, l'éducation, la maîtrise du traitement des déchets*

Dans l'agglomération peu d'associations se mobilisent sur la problématique des déchets. Lorsqu'il y en a, elles démarrent sur des aspects de défense par rapport à des solutions de traitement ou des problèmes fiscaux. L'ancienneté de la mise en place de l'incinération, son couplage à une fourniture de chauffage urbain et au tri sélectif ont certainement contribué à cette faible mobilisation. Or cette situation est un élément négatif car la problématique déchet nécessite un lien étroit avec la population et sa mobilisation constante. Tisser une nouvelle implication des citoyens est possible dans le cadre d'un plan déchets d'agglomération, en les impliquant dans le suivi des objectifs et des initiatives, dans l'assise des formations et informations, dans une sectorisation qui assure la diffusion réelle de cette implication.

#### Y a-t-il une sociologie du tri ?

#### **Proposition 10** *Différencier les méthodes de collecte selon les environnements*

Les chiffres donnent des tonnages de collecte par territoire mais ces tonnages mélangent les déchets des ménages et ceux du petit commerce. En revanche, l'observation montre que les habitations à grande surface produisent du déchet mais avec un tri plus convenable. A l'autre extrémité, l'habitat vertical à faible surface produit moins de déchets mais moins bien triés. Il faut ajouter à cela le taux de commodité de dépôt et de tri qui dans ces deux cas sont aux antipodes.

La leçon à tirer est la nécessaire mise en avant de critères objectifs porteurs de solutions. Il doit être possible d'agir pour que la gestion des espaces de stockage, la volumétrie des poubelles, la pédagogie associée aux consignes soient plus adaptées à la sociologie des territoires.

## III. LE QUESTIONNEMENT

### III.1 Quel contour pour le service public ?

#### Quels services faut-il rendre aux citoyens ?

##### **Proposition 11** Redéfinir le service rendu en faisant appel à l'implication citoyenne

En matière d'eau, il a fallu assurer son accès à chacun, puis être en capacité d'assurer la qualité de l'eau et la quantité. Aujourd'hui, il faut apprendre à réduire toute dépense inconsidérée d'eau, voire à réduire l'accès à l'eau de qualité tout simplement pour qu'elle puisse le rester. Pour les déchets, il en va de même. Les citoyens et collectivités sont fiers de pouvoir disposer d'un ramassage en porte à porte. C'est même devenu un service "élémentaire" et certains refusent de se déplacer de 50 mètres pour déposer leurs déchets. Il faut donc se poser la question: jusqu'où faut-il aller dans la collecte ?

Faire propre et réduire l'intervention du citoyen ont été des dérives de comportement. D'une manière générale nous avons perçu comme un progrès le fait de ne pas "voir" les déchets. Le penchant consistant à mettre tout déchet de petite taille dans un sac et de placer devant son habitation les déchets encombrants. Il restait à la collectivité à "faire disparaître le tout".

Le meilleur fonctionnement du réseau de déchetteries a engagé la plupart des communes à ne plus effectuer le ramassage d'encombrants. Cet acte diminue la dangerosité, les abandons sur lieu public mais oblige le citoyen à se rendre à une déchetterie ou à payer le service de transfert. La pression des usagers, notamment ceux qui ont de réelles difficultés à assurer le transfert en déchetterie peut faire revenir aux services antérieurs, au lieu de trouver des alternatives sociales (intervention ponctuelle de la commune) ou citoyenne (collectif citoyen pour ce service). Nous avons à gérer un équilibre entre le coût d'une collecte exhaustive et les contraintes d'une collecte restreinte... S'il s'agissait de ne collecter que des déchets bien triés dans des poubelles pleines et strictement compatibles avec le règlement, la collecte serait forcément moins onéreuse.

Des dispositions permettent de mettre en place un système de collecte plus adapté, un traitement plus efficace, en résumé de la simplicité, de l'efficacité et de l'économie. Elles comprennent des contraintes qui doivent être assumées par le citoyen et que la collectivité se donne les moyens de faire respecter. Dans un premier temps, l' élu local sera assailli de réclamations : problème des personnes âgées et des encombrants, conflits dans l'habitat vertical à cause d'inadaptations de locaux, poubelles restant sur les trottoirs... La pression sera mise pour revenir à la situation antérieure. L'expérience montre que plus on éloigne les actes du citoyen de ceux de la collectivité et plus l'activité de la collectivité s'accroît, sans forcément accroître la satisfaction du citoyen ou l'efficacité du service. Par ailleurs, le bon équilibre implique capacité d'écoute et souplesse dans la mise en oeuvre du service.

#### Faut-il rendre ces services aux entreprises ?

##### **Proposition 12** Redéfinir le service à rendre aux commerçants artisans et aux petites entreprises

Aujourd'hui nous savons que nous devons faire face à une inflation de déchets. Il faut donc redonner de l'intelligence au service rendu pour qu'il ne soit pas asservi aux dérives. Cela concerne les citoyens mais aussi les très petites entreprises et les PME. Il est quelque fois difficile de mettre la limite entre le coiffeur de quartier et la clinique, ou le déballage d'une livraison dans un petit commerce etc...

Dans tous les cas, il faut être cohérent avec la redevance spéciale qu'impose la loi.

#### Les déchets source de discriminations ou de liens, il faut choisir !

##### **Proposition 13** S'appuyer sur les déchets pour générer du lien social

Les déchets source de lien ou de différenciation sociale ? Les déchets peuvent être un vecteur qui crée des ségrégations ou au contraire, une source d'intégration et de partage social.

Au travers de recycleries, d'ateliers compost de quartier, d'animations tri, de créations artistiques, de mises en place de référents de quartier, de projets scolaires ou d'animations socioculturelles... En de multiples lieux d'Europe, le déchet est source de lien social. Pouvoir "fureter" dans une déchetterie est un vecteur de liens entre habitants, d'échanges... Les difficultés (descendre la poubelle, faire le tri) sont peu

tributaires des situations sociales. L'âge, les conditions d'accès, l'organisation, l'existence de sanctions... sont autant d'éléments qui dans le quotidien nécessitent un enracinement de toutes les dispositions dans une coopération entre les habitants et les services.

#### Choisir entre une vue industrielle ou pragmatique

**Proposition 14** S'engager dans le multitraitements en ouvrant à des collectes différenciées, des collectes de bio-déchets, la méthanisation... Pour réduire l'incinération.

La mise en place du système de collecte et de traitement associé a été conduite de façon industrielle. Ce dispositif est aujourd'hui maîtrisé, il nécessite des améliorations mais sur le fond il montre des limites. Tout l'environnement de la gestion des déchets engage à trouver des solutions adaptatives, évolutives or notre dispositif ne se prête pas volontiers à cette perspective. Ne faut-il pas passer à une étape plus pragmatique qui accepterait du multitraitements et de l'expérimentation ?

Côté ménages, plus le tri est différencié, plus il est performant et plus la quantité de déchets a des chances de diminuer. C'est le cercle vertueux du tri : le tri conduit chacun à s'intéresser au contenu de sa poubelle et à s'interroger sur sa consommation. La collecte en mélange est moins pédagogique, moins civique et se prive d'un levier pour réduire les tonnages.

Une collectivité qui fait le choix du compostage sur ordures brutes ou mélangées hésitera à promouvoir efficacement le compostage à domicile ou par quartier et rechignera à mettre en place une redevance qui récompenserait les efforts de prévention et de tri. En effet, face à une redevance calculée sur la poubelle résiduelle, un habitant d'une zone pavillonnaire ou rurale aura tôt fait de garder ses fermentescibles dans son jardin ou son champ pour produire son propre compost, privant de sa matière première l'usine qui ne recevrait plus que des plastiques et autres indésirables. Le processus d'automatisation du tri-compostage peut donc jouer contre une bonne pratique du compostage à domicile et il s'accommode mal de la mise en place d'une redevance incitative à cette prévention.

La collecte de bio déchets ne doit pas être rejetée. Deux de ces tournées coûtent le même prix qu'une seule tournée classique. Cette collecte bien menée ne laisse que 10 à 20% de fermentescibles dans la poubelle résiduelle. Sa valorisation ne présente pas de difficultés.

L'incinération est un processus à flux tendu. On ne peut lui faire varier les quantités entrantes sans nuire à sa régulation, son efficacité, la pollution... C'est un dispositif industriel qui condamne à choisir des méthodes industrielles en amont. Il ne peut s'adapter que par palier à une politique de réduction des déchets.

Pour notre agglomération, les 3 fours de l'incinérateur digèrent 160.000 t/an. Une politique de réduction doit se donner comme horizon la fermeture d'un four, soit une réduction d'alimentation de 53.000 t/an. Pour cela, il faut injecter des processus différents qui « détournent » ce volume de déchets de l'incinération. Il s'agit donc d'ajouter des dispositifs qui nous permettront dès que cela sera possible de fermer une unité de four à Athanor.

### **III.2 Le poids de l'approche nationale**

Le principe « pollueur-payeur » est inscrit dans la Charte de l'environnement et dans la constitution : Art. 4. - Toute personne doit contribuer à la réparation des dommages qu'elle cause à l'environnement, dans les conditions définies par la loi.

C'est après le passage du « déchet » à la collectivité qu'il devient une pollution. Mais les lois sont difficilement appliquées, on ne souhaite pas "faire payer" ceux qui introduisent les futurs déchets dans la chaîne, on refuse d'exercer une police effective sur les comportements des industriels et des citoyens ou sur les dispositions urbanistiques.

Dans ce décor, les élus locaux doivent « réparer » les dégâts en proposant un système de collecte, de traitement et de propreté des villes et campagnes. La pesanteur des approches les a souvent tétanisé et empêché d'enclencher des politiques envers les TPE et PME ou les Zones industrielles, de mieux calibrer les collectes... pour préférer des systèmes où l'on "voit" le moins possible les déchets. Cela n'aide pas à mobiliser les citoyens et institue des situations où toute une clientèle utilise en parasite les moyens dédiés aux ordures ménagères.

La fabrication d'un téléphone portable de 100 gr nécessite l'utilisation de 75 kg de matières qui partent en déchets. Un néon coûte 1€ à fabriquer et 0,5€ à retourner. On imagine le déséquilibre produit par un système qui permet que de nombreux produits soient "déversés" en reléguant aux collectivités le soin de régler l'ardoise. Il s'agit donc de se mobiliser également sur les dispositions nationales. Dans l'immédiat, il faut s'intéresser à celles concernant les DEEE pour que les collectivités locales ne soient pas (une fois de plus) les dindons du dispositif retenu pour la collecte, le tri et la préparation de ces déchets.

Revenons sur ce qui se passe avec les emballages. Eco-Emballages perçoit de la part des entreprises 0,61 € par emballage portant le logo et est tenue « d'assurer aux collectivités territoriales le remboursement du surcoût susceptible de résulter pour celles-ci du tri des déchets ». En réalité, le surcoût est loin d'être financé et c'est la collectivité donc le contribuable qui paie. L'équivalent allemand d'Éco-emballage (DSD-Dual System Deutschland) rembourse aux collectivités 25 à 27 € par habitant et par an alors qu'en France, on en est à peine à 6 €. L'incitation à produire moins d'emballages est donc faible. En matière d'aide, la TVA à 5,5% induit « une aide » supérieure à celle d'ECO-emballage sur le tri : 823.000€ pour Athanor. Eco-emballage est arrivé aux limites de la logique qu'il propose. Les règles de contribution des industriels ont favorisé l'allègement notable des emballages et une certaine réduction d'utilisation de produits nocifs. Eco-Emballage veut maintenant proposer des méthodologies d'éco-conception, de conseils en prévention auprès des collectivités... sa nature ne le prédispose pas à être très innovant sur ces deux terrains.

La situation climatique et le renchérissement du prix des matières premières vont contribuer à réduire la consommation de matières et à mieux les recycler. Les modifications de seuils de régulation thermique (120 kWh/m<sup>2</sup> à ce jour pour les logements sociaux, abaissement à 50 kWh/m<sup>2</sup> en 2010, et certainement à 30 ultérieurement) nécessiteront le concours de toutes les innovations et efforts en urbanisme, architecture, technologies et valorisation.

## IV. PROPOSITIONS REGLEMENTAIRES OU D'ORGANISATION

### **Proposition 15 Renouveler le règlement de collecte en concertation avec les citoyens**

Si la définition de déchets existe depuis la loi de 1975. Celle du service qui lui est associé devrait être définie par la Métro pour encadrer ce qui est autorisé par les personnes et équipements. Ce règlement devrait être approuvé par les communes. Il serait utile de le faire débattre et porter par le tissu associatif. En effet, si disposer de l'avis des usagers n'ajoute pas de légitimité cela peut renforcer l'objectif de l'usage et l'appropriation par l'utilisateur. La collecte concerne les déchets ménagers répétitifs non dangereux non encombrants des habitants (et très petits commerces).

### **Proposition 16 Confier à la Métro le mandat de relation à l'utilisateur et le pouvoir de police**

Le mandat de relation à l'utilisateur n'est pas disponible à la Métro : quand une poubelle brûle, que faire ? Supprimer la poubelle et ramasser toute l'impasse avec une mini benne ! ...de toute évidence, la réponse n'est pas la même selon qu'on privilégie l'intérêt de la commune ou celui du service de collecte. Si l'indispensable concertation doit l'emporter, il faut l'asseoir sur une réglementation homogène avec un pouvoir de police et des moyens pour l'exercer. Pour cela, des mesures de contravention après avertissement, différenciées en cas de récidives ou pour dépôt sauvage, non respect du tri ou d'hygiène doivent être formulées.

### **Proposition 17 Gestion et maintenance des bacs et poubelles en direct par la Métro**

Confier la gestion des contenants et bacs à la Métro. Cet achat représenterait 10% du prix de la collecte mais serait un outil de négociation et coûterait moins cher à l'utilisateur. L'achat et la maintenance de cette propriété de la Métro seraient gratuits pour l'utilisateur, en précisant les conditions de renouvellement (paiement si dégradation...).

### **Proposition 18 Faire évoluer des dispositions opérationnelles de la collecte**

Il faut clarifier la stratégie de collecte sélective sur les zones industrielles et artisanales. Un service mieux formalisé doit être apporté à ces zones, séparé des collectes ménages. Cette évolution doit être cohérente avec les dispositions qui seront retenues à propos de la Redevance spéciale.

### **Proposition 19 Adapter la gestion des bacs aux contextes**

- Mettre en place des bacs à opercules qui "facilitent" l'opération de tri. Pour l'habitat vertical, faciliter le geste de tri en favorisant tout ce qui permet d'éviter de retrouver des déchets non souhaitables dans la poubelle "JE TRIE".
- Proposer des bacs enfouis pour les zones à risques sur le plan incendie ou hygiène.
- Engager la maintenance des bacs par la Métro qui peut racheter les bacs.

### **Proposition 20 Réduire le nombre de collectes de la poubelle grise**

Dans les zones où les poubelles grises sont collectées trois fois par semaines, il y a au moins une collecte de trop. Dans les pays où le nombre de collectes a été réduit, on observe une réduction certaine de la quantité de déchets. L'intérêt du service est évidemment de collecter des poubelles pleines. L'effort et le coût de ramassage d'une poubelle, remplie à 10%, est le même que celui pour une poubelle pleine. Il faut donc encourager le citoyen ou l'agent d'immeuble à présenter des poubelles pleines. La suppression d'une collecte peut entraîner une économie directe de 8 à 10% du coût de l'ensemble de la collecte. Les moyens ainsi dégagés peuvent être utilisés à des ramassages spécifiques (territoires, catégories de commerces, types de matériaux comme les cartons) ou à des opérations de maintenance des bacs.

### **Proposition 21 Réduire le tourisme des déchets dans la ville**

Pour les ordures ménagères résiduelles et les déchets verts, il faudrait disposer de plate-formes de dépôt, de broyage et de compactage sur différents lieux afin de transporter du compacté et réduire ainsi les volumes et les km. Ce choix nécessitera des locaux ventilés à Athanor pour recueillir des déchets compactés.



### **Proposition 22 Adapter des dispositions d'urbanisme et de construction des logements aux évolutions des collectes**

Les dispositions de la collecte, volumétries, contraintes d'agencement, ventilation et hygiène des locaux à poubelles et disposition de voirie doivent être mieux spécifiées pour les habitations neuves et faire l'objet de cibles de réhabilitations pour l'essentiel des immeubles existants. En ce sens un plan de fermeture totale des vides ordures doit être accompagné de dispositions connexes à la réhabilitation.

Enfin, il est nécessaire que les contraintes volumétriques de collecte soient mieux connues de tous les acteurs (promoteurs, syndics, bailleurs, grand public) pour adapter les dispositions de dépôt : famille de 2 enfants sur 3 jours => 6 litres x 4 habitants x 3 jours = 120 litres.

### **Proposition 23 Modifier le système de collecte à Villeneuve Grenoble, engager une consultation citoyenne et bâtir un nouveau projet de collecte et recyclage des déchets**

La Villeneuve de Grenoble est un cas particulier. C'est un système basé sur le dépôt des déchets dans un vide-ordures, placé dans la cuisine ou à l'étage. Les déchets arrivent en pied d'immeuble vers un container à vanne qui autorise une aspiration des déchets par un système ventilé qui les transporte vers une centrale, d'où des camions les transportent jusqu'à Athanor. Ce système a l'avantage de fonctionner sans collecte par camions et d'être totalement intégré à l'architecture des logements. Il présente également des inconvénients :

- Les déchets ne sont pas triés. Ce système n'incite donc pas à la réduction des déchets.
- Le coût d'exploitation est 2 (voire 3) fois celui d'une collecte standard et sa consommation en énergie (du pied d'immeuble au point de transit) est 6 à 7 fois celle d'une collecte standard.
- Après 30 ans de fonctionnement, son coût de 2ème vie devient élevé. De plus, la rénovation des galeries dans un urbanisme qui évolue pose des problèmes techniques et financiers d'une grande ampleur. Les galeries techniques sont l'objet d'une insalubrité endémique.

Des modifications mixant dispositifs de dépôt et de collecte sélective au pied d'immeuble et apport volontaire mieux caractérisé sont à développer. L'intégration de ces mesures à une refonte de l'approche « déchet » pour combiner incitation au tri, réduction des déchets, valorisation et recyclerie est à imaginer (Cf.plaidoyer Recyclerie et ressourcerie).

Ces modifications nécessiteront des concertations entre collectivité, bailleurs et habitants. Abandon total des vides ordures, bruit, inconnue des "collectes" en pied d'immeuble, coût de l'investissement... sont autant de craintes et de questions légitimes qui ne trouveront réponses que dans une procédure qui associe pleinement les habitants. Ce serait une erreur d'arrêter le projet à la seule collecte, il faut traiter les nouvelles dispositions à retenir pour faciliter le Tri (ressourceries, valorisation, compost de quartier...) en liaison avec les habitations non pourvues du système ventilé. Cette consultation peut être un levier intéressant pour l'implication d'habitants dans les solutions qui seront décidées<sup>3</sup>.

### **Proposition 24 Équilibrer l'implantation des déchetteries et rendre leur fonctionnement plus ouvert**

Puisque la Métro gère l'ensemble des déchetteries, elle doit en tirer bénéfice pour en améliorer les implantations et équilibrer la couverture territoriale afin de favoriser une proximité équilibrée entre tous les habitants de l'agglomération. Il faudra aussi trouver les dispositions qui permettent de simplifier le dépôt de tous les objets dans les déchetteries sans avoir recours à un circuit complexe pour des volumétries réduites.

Plutôt que de rêver de dispositions à généraliser (élargissement d'horaires, nombres de bacs...), il serait opportun d'ouvrir une concertation citoyenne. Des comités de concertation peuvent donner une place aux citoyens et aux artisans. Cela permettra de mieux valoriser le travail fait dans les déchetteries et de trouver de façon évolutive, les bonnes solutions pratiques pour les horaires, la formation des personnels, l'accueil, le nombre de bacs, les modes de circulation, les environnements et les accès...

---

<sup>3</sup>Indépendamment des dispositifs techniques il faut savoir que la suppression du vide ordures entraîne une réduction de 2m<sup>2</sup> de la surface corrigée. Cela a donc une incidence sur les impôts.



**Proposition 25** Négocier la prise en compte de la zone du Campus

Le campus dispose d'un organisme chargé de la collecte et du traitement pour toutes les universités. A ce jour, les dispositifs de collecte et de tri ont évolué positivement pour les établissements administratifs, notamment avec l'ouverture d'une déchetterie. En revanche, du côté des résidences universitaires et restaurants collectifs des dispositifs de tri plus efficaces pourraient facilement être déployés. Par ailleurs, le champ « éducatif » de ce territoire n'est pas à démontrer et il dispose de nombreux espaces collectifs, il est absurde d'abandonner ce territoire comme espace d'éducation au tri.

## V. PROPOSITIONS SUR LA FISCALITE

### V.1 La TEOM

#### **Proposition 26** Accélérer la convergence des taux, s'engager sur l'équité fiscale

Notre agglomération dispose de différents taux pour la TEOM, héritages de l'histoire. Même en conservant le dispositif TEOM, la convergence des taux doit être accélérée. Aujourd'hui, les taux vont de 2,96% à 13,29% sans que ces disparités ne se justifient dans le cadre d'une politique d'agglomération. Les différentiels, s'ils peuvent exister (nombre de collectes, proximité des déchetteries...) doivent uniquement s'expliquer par la nature des services rendus.

La TEOM est adossée à la taxe immobilière, deux leviers interviennent donc dans le mécanisme d'une augmentation : les bases de calcul du loyer de référence et l'adéquation au coût de la collecte. Au fil du temps, cela obscurcit le suivi de la TEOM car elle peut augmenter de 2% et avoir un rendement supérieur à cause de la modification de loyer de référence.

D'autre part si la TEOM a eu le mérite de faire apparaître que les déchets avaient un coût, elle ne concerne que la collecte et laisse dans l'ombre le coût des traitements qui sont pris en charge par le budget général.

Par ailleurs, sont exonérés de plein droit :

- les propriétés exonérées de manière permanente de la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- les usines,
- les locaux sans caractère industriel ou commercial loués par l'État, les départements, les communes et les établissements publics, scientifiques, d'enseignement et d'assistance et affectés à un service public,
- les propriétés situées dans des zones où la collecte des déchets ménagers n'est pas assurée.

Peuvent être exonérés sur décision de l'organe délibérant de la commune ou de l'EPCI :

- les personnes assujetties à la "Redevance spéciale pour enlèvement des déchets assimilés ne provenant pas des ménages",
- les locaux à usage industriel ou commercial (la liste des établissements exonérés est affichée à la porte de la collectivité).

Cette liste indique que dans un milieu urbain les limites entre ceux qui paient ou non sont forcément floues et peu transparentes du point de vue du citoyen.

### V.2 La redevance incitative

#### **Proposition 27** Etudier l'impact d'une redevance incitative, engager une consultation sur sa mise en place

Nous ne pouvons que recommander la consultation d'une étude du Ministère de l'environnement qui montre la réalité des progrès de la collecte sélective et les incidences positives sur sa gestion et son organisation : [www.ecologie.gouv.fr/IMG/pdf/051380a\\_-\\_4\\_pages\\_etude\\_TEOM-REOM.pdf](http://www.ecologie.gouv.fr/IMG/pdf/051380a_-_4_pages_etude_TEOM-REOM.pdf)

En voici, à titre indicatif les conclusions : « L'application du principe pollueur-payeur, via la mise en place d'une redevance incitative est loin d'être un projet anodin pour une collectivité. La détermination du tarif, la communication, la gestion des réclamations sont autant d'éléments qui méritent une attention particulière et souvent des études préalables. Néanmoins, les comportements inciviques et les impayés, souvent mis en avant comme étant des inconvénients rédhibitoires, apparaissent dans la pratique bien moins problématiques.

Même si son impact en faveur de la prévention est incertain à court terme, la REOM incitative conduit à une amélioration significative des performances de collecte sélective. Sur le plan économique, elle est rentable pour la collectivité...

Finalement, les expériences françaises de REOM incitative montrent qu'elle constitue une étape importante dans le sens de la modernisation du service public des déchets et de la protection de l'environnement ».

### **Proposition 28** Coupler la facture d'eau à la redevance déchets

Il y aurait lieu de s'appuyer sur les services de gestion des factures d'eau pour simplifier la prise "d'abonnement" du citoyen et la gestion de ses besoins. Toute habitation a besoin d'eau et d'enlèvement de déchets. Le couplage de ces services conduirait à une économie de services et à une simplification pour les usagers.

## **V.3 La redevance spéciale**

### **Proposition 29** La redevance spéciale y compris pour les établissements publics

Depuis le 1er janvier 1993, l'institution de la redevance spéciale pour les déchets non ménagers est devenue obligatoire en vertu des dispositions de la loi du 13 juillet 1992 pour les collectivités qui n'ont pas institué la redevance générale. Le champ d'application de la redevance spéciale est défini par l'article L.2224-14 du code général des collectivités territoriales (CGCT) en ces termes :

« Les collectivités (...) assurent également l'élimination des autres déchets définis par décret, qu'elles peuvent, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, collecter et traiter sans sujétions techniques particulières. »

La redevance spéciale correspond au paiement par les producteurs de déchets non ménagers (entreprises ou administrations) de la prestation de collecte et de traitement. Elle concerne tous les déchets assimilables aux déchets des ménages, c'est-à-dire les déchets des administrations, des commerces, des activités industrielles et artisanales. Cette « redevance spéciale » ne se substitue pas à la TEOM, elle la complète pour les établissements non assujettis à la TEOM ou pour les gros producteurs de déchets. En effet, tous les établissements administratifs nationaux, régionaux, départementaux, communaux ne sont pas assujettis à la taxe foncière et ne paient pas de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (à l'exception des logements de fonction). Les établissements industriels en sont également exonérés.

Les collectivités qui mettent en place cette redevance la dédie, s'il y a TEOM, à la volumétrie des déchets au-delà de 1100 l/semaine. La plupart d'entre elles visent à engranger 10% du budget sous cette forme.

Il n'est pas besoin d'insister sur la priorité à accorder à cette disposition qui permettrait d'appuyer la mise en place de politiques incitatives à court terme et donc à disposer d'économies à moyen terme. De plus, elle apporterait équité et stimulation pour le citoyen.

## VI. PROPOSITIONS SUR LA PREVENTION

### **Proposition 30** Disposer d'une enquête de comportements des citoyens face au tri sélectif

Quels sont les blocages de l'utilisateur ? Comment modifier les comportements ? Quelle stratégie de dialogue établir vis à vis des réticents ? Quel est l'éventail des motivations qui s'étalent de « je trie par déculpabilisation » à « je consomme, j'existe donc je jette » ? Quelles approches différentes ? Quelle proximité aux produits selon le genre ? Le verre, les emballages seraient masculins, les aliments, les vêtements, les flacons plastiques seraient féminins...

Il semblerait naturel de faire appel aux ressources universitaires de l'agglomération, pour nous aider à mieux bâtir les messages et actions préventives indispensables.

### **Proposition 31** S'engager dans des campagnes "Achats malins" réduisant emballages et produits nocifs

Bien qu'en aval de la production des emballages et futurs déchets, le citoyen peut agir en achetant malin. Pour cela il suffit de privilégier, chaque fois qu'on le peut, l'achat de produits contribuant à la réduction des emballages et/ou de produits nocifs. Les exemples sont nombreux : vrac, rechargeables, grands formats, cabas...

Les grandes surfaces commencent à s'ouvrir à ce concept. Une campagne à Carrefour Voiron en juin 2006 a montré que la différence de prix entre deux caddy contenant "le même service" (huile, lessives, céréales...) était de 40% (45€ contre 75€). Des céréales achetées au kilo sont à 7,2€ contre 10,00€ le kg lorsque présentées en sachet de 350g. Il n'y a pas grand chose à démontrer sur ce terrain, il reste à valoriser un message plus public et serein sur l'utilité de l'achat malin. Des collectivités du Nord se sont lancées dans ces opérations en accompagnant les campagnes des associations et distributeurs. Ce soutien a le mérite de mettre en place dans les magasins des dispositifs pérennes et efficace auprès des consommateurs.

On peut aussi promouvoir la réduction des sur-emballages. Très générateur de déchets, le surplus d'emballages peut facilement être réduit grâce aux **cadeaux dématérialisés**, de plus en plus tendance (chèques cadeaux, invitation à un spectacle, musique, film ou livre téléchargés légalement ou abonnement numérique...).

### **Proposition 32** S'engager sur l'utilisation de couches bébé réutilisables

Le cas des couches bébé réutilisables est sans doute exemplaire. Sur notre agglomération c'est environ 7 000 tonnes de couches qui chaque année sont placées (au mieux) dans la poubelle grise. Ces couches constituent un empoisonnement quel que soit le traitement choisi et conduisent à un coût prohibitif de traitement pour la collectivité. Le plaidoyer associé en fin de document montre que le recours aux couches lavables conduit à une économie pour les ménages, induit la mise en place de services, peut donner à la CAF ou aux Centres sociaux un rôle non négligeable.

### **Proposition 33** Valoriser l'eau en carafe

Dans les journaux municipaux, dans les accueils et accompagnements liés à la protection maternelle infantile (PMI), dans les centres sociaux, dans les lieux d'éducation populaire... faire la promotion simple de l'eau en carafe, cela peut entrer dans une dynamique agenda 21 et peut être appuyé par des messages des autorités médicales. Une enquête de l'ADEME indique que notre agglomération est tout aussi consommatrice d'eau minérale que la moyenne nationale, or nous avons tout à gagner à promouvoir l'eau du robinet.

### **Proposition 34** S'engager sur le STOP PUB

L'enquête 2005 de l'ADEME indique que nous consommons 35kg de publicité non adressée par habitant, soit 14.000 tonnes pour la Métro. Est-il utile d'insister sur le fait que tout ce qui permet de réduire ce tonnage est bon à prendre ? Pour que le « Stop Pub soit efficace, il faut le distribuer directement à l'habitant. Les points de distribution possibles associés aux collectivités sont nombreux : insertion dans le journal de la collectivité, centres sociaux ou de soins, équipements socioculturels, état civil, accueil des nouveaux arrivants dans la commune... pour pouvoir être utilisés simplement et efficacement, sans coût

important pour la collectivité. Le 2ème écueil est l'incertitude sur la livraison de journaux d'informations des collectivités. Là aussi, la commune ou la Métro doivent négocier avec leurs distributeurs le respect du Stop Pub et la livraison de leur information.

Tout en respectant le choix des citoyens qui souhaitent recevoir ce type d'envoi, si ces deux dispositions sont prises, un recul de 20% du tonnage de papier recueillis, soit 2.800 tonnes peut être atteint. L'effet d'entraînement peut en plus obliger les grandes surfaces et les voituriers à imaginer d'autres relations publicitaires.

### **Proposition 35** Inciter à faire son compost partout où c'est possible : particuliers, producteurs ciblés

Actuellement, les poubelles grises sont traitées automatiquement à l'arrivée de la collecte. Il s'agit d'une séparation par gravitation de la partie putrescible. Le rapport annuel nous indique que 30.000 tonnes (25% du tonnage entrant) constituent ainsi le début d'une chaîne de traitement qui conduit au compost à Murianette. Certains critiquent ce dispositif, ou souhaitent une évolution de la chaîne de traitement à Murianette pour fabriquer un meilleur produit (spectre plus large et meilleure productivité en offrant notamment un engrais et une structure sols pour permettre de re-fertiliser les sols du territoire).

Dans la situation d'urgence où nous sommes, peut être faut-il donner la priorité au détournement de putrescible ? Cela consisterait par exemple à réduire la collecte de putrescibles en mettant à disposition des composteurs à prix direct. Des fiches incitatives, des formations... sont autant de vecteurs qui peuvent conduire à détourner 10 à 20% de cette masse (cf. plaidoyer sur le compost). Par ailleurs, on peut imaginer une collecte de putrescible (poubelle particulière) auprès de fournisseurs de déchets putrescibles connus. C'est le cas des cantines, du MIN, des restaurants, des cliniques, des restaurants universitaires. L'identification des cibles est facile, il reste à négocier les modalités de collecte qui peuvent être différenciées selon les moyens connexes de la MÉTRO (libéré par une réduction générale de collecte), des services propreté des communes (véhicules légers), des proximités de déchetteries...

Exemples de collectes sélectives de bio déchets : Creusot-Montceau (71), Sitcom de l'Ouest Audois (11), CC des Duynes et Bléone (04), Distric des 3 frontières (68), Distric Sud Bassin (33), Béziers (34), Niort (79), Lille Métropole (59), Sivom Coursan Narbonne (11); Sivom de Bapaume, et CC pays voironnais. L'ADEME compte 680 plates-formes de compostage en France.

### **Proposition 36** Inciter à utiliser les déchets verts sur place

Les déchets verts progressent de façon spectaculaire dans toutes les collectivités. En Nouvelle Zélande les tontes de gazon sont laissées sur place, c'est une économie générale et une réduction de pollution (transport). Cela n'empêche pas d'en utiliser quelque fois si le processus de compost de Murianette en sollicite. Pour les particuliers, cette réduction de déchets peut s'inscrire dans une campagne sur plusieurs années. Si l'on peut valoriser assez simplement la non mise en déchets des tontes de gazon, il est plus difficile de s'attaquer aux déchets verts en général qui nécessitent des moyens de broyages et des préoccupations d'usage. Cependant des exemples de mises à disposition de broyeurs, composteurs de quartiers... montrent qu'ils contribuent à une véritable valorisation et au développement de lien social.

### **Proposition 37** Valoriser une culture de réutilisation

Toute disposition, assurant la valorisation des actions de réutilisation, contribue à une autre culture du déchet. Dans plusieurs régions des actions comme « les journées de la réparation », les promotions de ressourceries, des collectes ciblées... conduisent doucement à modifier les mentalités en revalorisant la durabilité des produits.

### **Proposition 38** Asseoir les interventions scolaires sur un réseau de « vitrines du déchet » assurant la promotion d'actes de recyclage, de méthodes de tri et de traitement

C'est une évidence, le rôle de l'école est primordial dans l'effort de sensibilisation et de prévention, notamment au travers de projets concrets et d'animations. On peut y ajouter le réseau socioculturel et les unions de quartiers comme constituants d'un réseau d'outils et de contacts pour faciliter la mise en œuvre de projets d'animation d'une sensibilisation aux problématiques déchets. Il faut trouver les modalités pour que ces actions concernent tous les niveaux scolaires et ne se cantonnent pas au

primaire. Il ne faut pas se restreindre au tri et mais se placer dans une perspective de sensibilisation au traitement de la matière par la société. Les idées sont nombreuses, en voici quelques-unes :

- La création de bacs de réception de collecte sélective adaptés aux lieux communs fréquentés par les élèves (papiers, canettes, mouchoirs, piles, emballages....)
- Des mises en œuvre concrètes de compostage ou de méthanisation,
- Des parcours déchets, des jeux
- Sensibilisation par l'art<sup>4</sup>
- Des dispositions, impliquant les élèves, sur la mise en place de poubelles différenciées, dans l'établissement, ou de circuit de recyclage ou valorisation matières
- Des ouvertures sur la réparation et recycleries (vélos, cartables, ..)
- Des labels établis en collaboration avec la MÉTRO (cf. Label Eco-Ecole (www.eco-ecole.org) décerné par l'Office français de la fondation pour l'éducation à l'environnement en Europe)
- Des passeports citoyens qui acteraient de l'utilisation des déchetteries et pourraient ouvrir à des aspects incitatifs

#### **Proposition 39** Créer un Centre de découverte du traitement des ordures ménagères<sup>5</sup>

L'idée consiste à disposer en un seul lieu de l'ensemble des éléments constitutifs de la chaîne de traitement des déchets. Au moyen de maquettes, projections, jeux ou mini réalisations, il est possible de présenter les problématiques de déchets. Leurs présentations selon des volets plus ou moins complexes peuvent s'adresser à tous les âges. On peut ajouter un historique de la récupération ou de la collecte qui, on l'imagine, sera proche de l'historique socio-économique de notre agglomération.

#### **Proposition 40** Disposer d'une formation et d'un agrément pour les acteurs de la mise en place des collectes

Avec le centre de formation en alternance, les chambres consulaires... dispenser des séances d'apprentissage ou d'information pour les agents publics ou privés qui interviennent sur la préparation de la collecte et l'hygiène des locaux déchets. Cette formation permettrait de labelliser l'entreprise ou le bailleur et rendrait visible sa capacité à s'intégrer dans une politique volontariste du tri. Ce dispositif permettrait une véritable veille auprès des bailleurs et syndicats pour l'utilisation des locaux, la volumétrie des poubelles, l'adaptation des consignes de tri...

## **VI.1 Réduire l'empreinte écologique**

#### **Proposition 41** Réduire les émissions de CO<sup>2</sup> des systèmes de collecte et des transports aux déchetteries.

Plusieurs propositions déjà exposées contribuent à la réduction des émissions de CO<sup>2</sup> : réduire le nombre de collectes, disposer des dépôts intermédiaires pour compacter les déchets.

Le calcul des émissions de CO<sup>2</sup> dues au transport par les particuliers et artisans des encombrants ou déchets spéciaux aux déchetteries conduit à un chiffre non négligeable. Si l'on en croit les moyennes nationales : 210 km sont parcourus pour déposer 1 tonne de déchets. En considérant que notre densité de déchetteries est favorable et que notre territoire est resserré, nous pouvons retenir 130 km pour cette donnée, ce qui donne une émission de 1.550 tonnes de CO<sup>2</sup>. C'est l'équivalent de la production de la collecte qui s'élève à 1.650 Tonnes de CO<sup>2</sup>. Il faut noter que l'ensemble de cette production (3.200 tonnes) ne constitue que 10% de la production de l'incinérateur.

#### **Proposition 42** Créer une zone de tri du pré compost sur Athanor

La création d'une zone de tri du compost sur Athanor économiserait des navettes équivalentes à 240 camions.

---

<sup>4</sup> cf <http://www.recup-art.net/>

<sup>5</sup> Trouver un nom mélangeant découverte et histoire

### **Proposition 43 Mettre aux normes Euro4 les véhicules de collecte**

43 camions sur 112 correspondent à la norme Euro 3 (2001) les autres sont couverts par des normes antérieures. Il y a donc une incidence sur l'investissement (renouvellement camions ou moteurs) et sur l'organisation (diminution des Km) pour concourir au facteur 4 européen. L'UE demande pour 2012 de passer à 120 g/km en moyenne avec une étape de 140g/km en 2008.

Il est nécessaire de planifier la mise aux normes des camions et d'étudier un système de traitement qui contribuerait à la production de gaz utilisable pour faire tourner les camions.

### **Proposition 44 Préférer la valorisation matière à la valorisation énergétique**

Globalement la valorisation matière devrait être préférée à celle de l'énergie. Il est en effet préférable de rendre de la matière pour la remettre en circuit, à condition de ne pas lui faire faire le tour du monde pour qu'elle soit réutilisée.

### **Proposition 45 Articuler les choix de traitement avec une politique mettant en valeur le territoire**

Il est normal que la collectivité œuvre pour une politique territoriale qui consiste à favoriser ce qui peut être conçu, produit, distribuer localement. Le compost, le papier, le bois doivent être des produits que l'on favorise car ils peuvent s'articuler avec des politiques de nos territoires.

Une politique où le "Territoire" est acteur, assise de synergie, mutualisateur:

- Les CSDU sont pleins entre 50 et 70% en France, il faut trouver des solutions pour réduire les masses en dépôt (y compris celles sortants des incinérateurs 1/3 de l'entrant)
- Réduire les pollutions : camions = énergie, bruit, pollution de l'air, km... la méthanisation pourrait apporter une réponse partielle en réduisant la consommation d'énergie.
- Mieux valoriser les cultures maraîchères.
- Engager une coopération directe avec nos producteurs locaux de papier (ex : Mathussière & Forest) en lui donnant une visibilité publique

### **Proposition 46 Favoriser les recyclages matières : consigne des verres, papier.**

Une publicité des recyclages matières, du recyclage direct tel la consigne de verres bouteilles, l'utilisation de recharges... sont des atouts réels pour la réduction des déchets et de l'empreinte écologique.

Que dire de la présence de verre cassé sur les pistes cyclables qui présente un échec pour le verre, un recul pour les modes doux de transport et un danger ?

## **VI.2 Amplifier la participation citoyenne**

### **Proposition 47 Convier les nouveaux arrivants et habitants à une animation « TRI »**

Le circuit des déchets est toujours une question que posent les nouveaux habitants. Les citoyens sensibilisés veulent s'inscrire dans une prévention des déchets (moins d'emballage, longévité, évitement de produits dangereux). En général, ils ont une notion des contraintes du tri et comprennent mieux les consignes et leur environnement (pas de sac fermé, pas de petits bouts de papiers...). Mais pour rester motivés, ils ont besoin de connaître les résultats du tri et sont sensibles à la récupération matière.

A l'inverse, il faut analyser les blocages des citoyens non sensibilisés, largement majoritaires (« si je trie, je supprime des emplois », « à quoi ça sert tout est mélangé après »...). En partant de l'hypothèse « le citoyen ne connaît pas les contraintes du tri », que faut-il développer pour qu'il trie mieux ? Quels arguments peuvent sensibiliser une ménagère, une femme qui travaille à temps plein, une personne âgée ? On ne peut pas se contenter de la simple explication de consignes de tri ! Quels sont les meilleurs chemins pour sensibiliser les citoyens : par produit (métaux, papiers, verre...) et/ou par catégorie (femme, homme, âge...) ?

Certaines observations ont fait dire que les riches trient mieux que les pauvres ou pire, qu'ils produisent moins de déchets. C'est faux et abusif ! Il y a des différences entre l'habitat vertical et l'horizontal. Dans le vertical, la contrainte dominante est la place puis la distance.

**Proposition 48 Mieux prendre en compte les problèmes de lieux de dépôt/collecte.**

Cela doit se traduire par des réflexions et décisions urbanistiques sur les permis de construire. Dans de nombreux immeubles, il est difficile de placer le nombre de poubelles souhaitable dans des lieux convenables. Le cas échéant, la MÉTRO doit pouvoir mettre à disposition (location...) des portions de lieux publics pour un meilleur agencement des poubelles, facilitant le dépôt et la collecte.

Les déchets des collectivités ne sont souvent l'objet d'aucun tri. Déchets de voirie, de parc... vont directement en enfouissement ou à l'incinérateur.

**Proposition 49 Mettre en œuvre une collecte des déchets de soins**

Labos, centres infirmiers privés, soins chez les particuliers... on imagine mal tous les déchets « délicats » que les activités diffuses de soins génèrent dans notre agglomération. Des collectivités se sont lancées dans leur collecte. Le plus souvent, cela consiste à proposer des emballages de collecte et à procéder à des ramassages ou à inviter à porter ces déchets dans des lieux spécifiques. Ce champ peut être investi par l'économie solidaire pour être plus adaptatif. La collectivité gagnerait en évitement de dangerosité.

**Proposition 50 Mieux prendre en compte le matériel de collecte dans la cuisine**

Nous gagnons tous à mieux séparer les éléments dans la cuisine, dès le premier geste. Il est très regrettable de constater que dans notre monde qui regorge de produits, la majorité des habitants se heurte à l'inadéquation du matériel de collecte dans la cuisine ! Des produits existants ailleurs dans le monde : poubelles à deux compartiments... peuvent nous inspirer. Il faut certainement poursuivre l'expérience ouverte dans le Sud Isère où des « paniers » permettent de recueillir directement les éléments de la poubelle verte dans sa cuisine.

**Proposition 51 Labelliser les expériences de citoyens**

Indépendamment de dispositions incitatives fiscales, un champ d'initiatives citoyennes est à faire connaître et partager. Ces initiatives concernent le compost en habitat horizontal ou vertical, la récupération, l'utilisation des déchetteries, la relation avec les diffuseurs de publicités non adressées, les initiatives de bailleurs ou de syndicats...

## **VI.3 L'exemplarité des services publics**

Il s'agit tout autant de la chasse au gaspillage que de méthodes contributives à un meilleur tri.

**Proposition 52 Utiliser moins de papier**

Des recommandations existent dans plusieurs établissements publics pour éviter le gaspillage du papier : éviter les photocopies inutiles, recours au recto verso, non impression systématique des courriers électroniques ou de dossiers monstrueux peu lus, de présentations ayant une diapositive par page... Les principes de cette chasse au gaspi sont souvent acceptés mais leur mise en œuvre est parfois difficile, chacun prétextant le manque de temps, l'urgence... qui contraint à enfreindre la mesure. Pourtant, il faut reformater nos réflexes, hérités d'une période où le gaspillage était signe d'efficacité.

Une expérience a été menée en région de Bruxelles-capitale. La consommation de papier était évaluée à 78kg/personne/an soit 15.000 feuilles A4/personne/an, le coût direct (feuille, encre, énergie, amortissement, maintenance) estimé à 3,8 centimes d'euros. S'ajoutent les coûts indirects (stockage, classement, distribution, recherche). Soit 9,2 centimes le coût d'une feuille. La dématérialisation a conduit à une économie 5,4 centimes d'euros par feuille A4. L'action menée dans cette administration sur des groupes (sans modification de procédures ou d'organisation de travail) a entraîné une réduction de 18% de la consommation soit l'équivalent de 10Kg/personne/an (2000 feuilles).

**Proposition 53 Mieux collecter le papier**

En plus de cette nécessaire réduction de la consommation de papier, la collecte est insuffisante. Si la collecte porte à porte de papier pose des problèmes d'organisation, il est simple de disposer d'un ramassage séparé du papier dans les bureaux, auprès des photocopieurs. Tous ceux qui ont mis en place ces systèmes estiment que l'impact est positif. Pour les collectivités la difficulté est dans la



systématisation du dispositif. La disparité de localisation des locaux est souvent un facteur de réduction (voir de dilution) de la consigne générale. Pour que qu'un dispositif intègre la culture d'entreprise il ne faut faire aucune concessions sur sa généralisation.

Actuellement, la collecte dans l'immeuble de la Métro est de 12Kg/an par salarié, elle serait de 25 Kg/an pour la Mairie de Grenoble. Ces chiffres sont encourageants, ils sont à faire progresser, mais ils placent la collectivité dans une bonne posture pour inviter les services de l'Etat, de santé, sportifs... à mettre en place de façon systématique la collecte de papier.

A l'instigation de Stendhal, les universités sont doucement gagnées par cette disposition.

#### **Proposition 54 Inclure la réduction des déchets dans chaque passation de marché**

L'intégration de la notion de déchets, de nocivité... a progressé auprès des services d'achats. Il faut poursuivre cette dynamique en intégrant les notions de réduction et de recyclage. Cela conduira à mettre à disposition des services moins de produits nocifs et une culture de la valorisation des matières.

Dans toute action, de la construction, à l'organisation d'une exposition, la prise en charge des déchets, le broyage sur place, la récupération de matériaux sont autant d'économies et de signes d'une progression de la culture. Disposer d'un acheteur sensible à la réduction des emballages créera une plus value sur les locaux et les travaux d'hygiène.

#### **Proposition 55 Des espaces publics rappelant la nécessité du tri**

- Squares et places munis de 2 poubelles, au moins, pour inviter à la séparation des déchets
- Camions légers de propreté urbaine équipés de deux containers
- Les marchés équipés de dispositifs et de moyens de tri.
- Éviter les ramassages des tontes de gazon dans les parcs et les petits espaces verts

#### **Proposition 56 Passer des conventions volontaristes pour les événements sportifs, expositions, congrès et séminaires**

Ici ou là, de petites initiatives sont prises mais la mise en œuvre de dispositions lourdes est possible. Plusieurs collectivités se sont attelées à utiliser leurs manifestations pour à la fois obtenir une réduction des déchets, un meilleur tri mais aussi comme vecteur éducatif.

Il faut saluer l'initiative récente au salon Artisanat pour aider à la collecte d'emballages.

On peut imaginer des congrès et séminaires avec des packs d'accueil sans plastique, des buffets avec de la vaisselle recyclable<sup>6</sup> et des carafes d'eau, des pack salons (moquettes, cloisons...) réutilisables. Les km de moquettes détruits à chaque fin de salon et le faible effort de séparation des déchets dans ces manifestations sont impressionnants. Pourtant, les volumes de putrescibles, papiers cartons, plastiques, emballages, bois... nécessiteraient la mise en place de recueils séparés de ces matières. Des dispositifs pour les petites manifestations existent. Des idées concrètes sont proposées dans le « plaidoyer pour les événements publics »

#### **Proposition 57 Adapter les équipements de collecte et dépôts dans les nouvelles constructions**

Sans parler du nouveau stade, il semble opportun d'avoir des exigences ambitieuses pour les locaux neufs accueillant du public. Ils devraient systématiquement disposer de deux bacs et d'une signalisation homogène pour intégrer le geste de tri, de sélection dans l'univers du loisir.

## **VI.4 La prévention dans les secteurs de l'économie et de la recherche**

#### **Proposition 58 Développer une Charte de l'éco-conception et éco-développement avec les entreprises locales**

Il y a quelque temps, un article d'un mensuel titrait « L'Europe riche de ses poubelles » et citait « avec le progrès technologique, les flux de matériaux n'ont cessé d'augmenter et les déchets ont suivi cette

---

<sup>6</sup> un exemple : <http://www.escarboucle.com>

progression. Nous devons aller plus loin que la gestion des déchets: nous devons réduire et contrôler les flots de matière qui nous submerge. »

Citons un article du Monde économique du 19/09/06 : "il existe aujourd'hui une justification économique à faire le choix du tri et du recyclage" Marc CHEVERRY (ADEME). Une campagne test a été réalisée dans 100 entreprises de moins de 10 salariés qui s'engageaient à faire -10% de déchets. La moitié d'entre elles ont atteint l'objectif, réalisant +20% de revenus dans le recyclage. A ce jour, le coût de mise en décharge est de l'ordre de 60€/T et pour les déchets dangereux de 100 à 1000€/T. La valorisation est entrée dans les mœurs industrielles par exemple : Renault 81%, Toyota 100%, Danone 79% Sanofi 88%.

Nous ne pouvons que constater notre retard lorsqu'on entend la communication et les efforts déployés par les Japonais. Le respect de l'environnement est l'argument qualité de Toyota qui insiste sur la non utilisation de produits dangereux et le caractère recyclable de tous les éléments de ses véhicules nouveaux. En Belgique, des régions ont passé une "Charte de valorisation de l'éco-conception". Elle valorise les entreprises qui font des efforts réels et planifiés pour réduire l'utilisation de produits dangereux et la "recyclabilité" des produits. Nous devrions, nous aussi, inciter les initiatives locales d'éco-conception. MGE UPS à Montbonnot, ST Microelectronics insistent sur 3 dispositifs : optimiser la consommation des ressources naturelles et d'énergie, valoriser les déchets, les plans de déplacement. A cela s'ajoutent des efforts pour le non recours aux produits dangereux.

#### **Proposition 59 Privilégier le lieu de travail pour la collecte de produits dangereux.**

Le temps passé dans l'entreprise et la nature des produits qui y sont manipulés en font un lieu d'éducation en matière de déchets. La mobilisation, la valorisation des bonnes pratiques, la promotion de filières de recyclage, le coup de pouce aux correspondants des entreprises... tout cela peut faire de l'entreprise un lieu exemplaire et un lieu où les réflexes sont confortés.

Pour les besoins de l'entreprise, il faut valoriser la mise à disposition de collecte sélective. Cela commence devant la machine à café où le recueil des gobelets doit être valorisé, jusqu'à l'existence de bacs pour différencier le recueil de papiers, cartons, des matériels particuliers à l'entreprise, chiffons. La cerise sur le gâteau consisterait à autoriser les salariés à amener piles, ampoules, informatiques... tout produit qui de toute façon fait l'objet d'attention de l'entreprise et entre dans sa chaîne de déploiement du recyclage.

#### **Proposition 60 Conventionner les entreprises de nettoyage et d'entretien**

L'entretien et le nettoyage de la plupart des halls et abords d'immeuble sont réalisés par des très petites entreprises (TPE) ou les bailleurs sociaux. Pour les TPE il y a urgence à introduire une culture de la gestion des poubelles, des zones de dépôts et abords. Nombre de problèmes sont dus à des sous estimations de besoins, des comportements favorisant le mélange des déchets... et nécessitent que ces personnels bénéficient de formations adéquates. L'engagement peut se faire au niveau de l'entreprise, les moyens de formations sont à négocier entre chambres consulaires et la MÉTRO. Ces formations doivent être accompagnées d'acquiescement de mises à jour (informatifs ou présentiels). L'objectif doit être le conventionnement, avec une labellisation de l'entreprise pour la formation de ses personnels au TRI, à la volumétrie des déchets, à la gestion d'encombrants...

#### **Proposition 61 Inciter la recherche publique à s'intéresser au 1er budget des collectivités**

S'il apparaît intéressant d'utiliser le champ des déchets dans la formation de chimistes, le gisement en terme de valorisation, matière ou énergétique, les difficultés industrielles pour la réalisation de décharges sont autant de sujets qui devraient concerner des géographes, chimistes, physiciens, urbanistes et économistes de notre université. Au lieu de cela : rien ! Il faut avouer que peu de collectivités s'avancent pour de telles expérimentations. Pour briser ce cercle d'absence d'innovation et de dynamisme, il faut que la collectivité accepte de s'ouvrir à la dynamique de la recherche appliquée. La remarque sur la recherche concerne également l'enseignement.

Nous nous félicitons que suite aux débats citoyens, un enseignant de l'UPMF ait pris une initiative qui permettra de donner une assise déchets à des étudiants destinés au métier d'acheteur. Dans le cadre de

cette formation Bac+4, les étudiants sont appelés à traiter un mémoire concernant l'éco-conception à MGE UPS ou l'approche des déchets à La Tour du Pin ou les approches économiques du traitement sur la MÉTRO. Il faudra mesurer l'intérêt que porteront les étudiants à ces approches et la perception qu'ils auront de ce sujet qui a des dimensions internationales. L'essentiel est que l'élan soit donné.

**Proposition 62 Être exemplaire dans les grandes entreprises, les collectivités pour la collecte sélective**

Nous constatons qu'il n'existe pas à la SNCF de volonté forte pour mettre en place la collecte sélective des déchets en gares et dans les trains. Pourtant les poubelles de ces lieux renferment des quantités de matières premières (papier, plastique, métaux..) qui pourraient être valorisées par le recyclage au lieu d'être incinérées ou enfouies dans des décharges. Hélas, cette remarque est également valable pour nos établissements de santé, lieux culturels, accueil de grandes entreprises, chambres consulaires...

**Proposition 63 Croiser valorisation des déchets et économie, innovation et ouvrir une pépinière**

Nous avons signalé qu'il était regrettable que le 1er budget local ne soit pas l'objet de partenariat de recherche appliquée. Il y a certainement, à l'instar de ce qui est fait en Belgique des coopérations avec des laboratoires pour permettre à de jeunes chercheurs de développer idées et procédés et s'engager dans les dispositifs de collecte, de tri et de traitement.

Il est indispensable de dégager des terrains et des locaux pour les ouvrir à l'innovation. Nous savons faire des crèches et espaces d'entreprise, des ZAC... Il est urgent de disposer de terrains pour accueillir les nouveaux dispositifs, par exemple des centres d'enfouissements liés aux zones industrielles à développer dans les dix ans à venir. Nous savons le caractère traumatisant que constitue l'ouverture d'une décharge, que naturellement nous dédions aux zones faiblement urbanisées. L'équité territoriale doit nous conduire à montrer que la zone urbaine est capable d'efforts pour assumer sa part en matière de stabilisation ou traitement de déchets. Cette disponibilité de l'équivalent de pépinière seront un véritable appel à l'initiative citoyenne, à des jeunes pour crédibiliser leurs projets.

## VII. PROPOSITIONS INCITATIVES

### VII.1 Une Taxe adaptable

La taxe peut être un outil incitatif, à ce jour les systèmes d'incitation se focalisent sur la réduction du nombre de présentations des bacs de déchets. Cela signifie clairement « Remplissez mieux votre poubelle grise pour la présenter à la collecte moins souvent ». Cette démarche réduit les coûts de collecte, incite au tri et réduit le volume des déchets présentés.

Cette disposition peut se faire en habitat horizontal par reconnaissance directe de la poubelle. En habitat vertical par l'achat de sacs spécifiques ou par convention avec les syndicats et bailleurs. Il est possible de lier un abattement collecte au compostage au pied d'immeuble ou à une collecte "associée" (petits seaux) de fermentescibles.

### VII.2 Pour un meilleur TRI

Des produits se croisent dans nos poubelles et conduisent à une dégradation notable du « rendement » du tri. Nous avons déjà évoqué les tonnes de verre qui se retrouvent être incinérées. C'est une double dépense : collecter puis traiter un produit pour le rendre inutilisable, alors qu'il pourrait constituer un revenu et une ressource. Mais il y a aussi tous les gestes qui font déborder les poubelles et se croiser des destinations. Des produits humides dans "la verte", des produits dangereux... qui déqualifient des poubelles voir des camions entiers et annihilent le but de la collecte.

Les bases d'un meilleur tri consistent à mieux "aspirer tous les déchets récupérables" et "invitent à écarter tous les indésirables". Une meilleure caractérisation des déchets par le citoyen entraîne une plus grande fluidité et efficacité du process industriel, une réduction des coûts de traitement. Dans le pays voironnais, 3 à 4 poubelles sont utilisées et le résultat est meilleur. On ne peut balayer cet argument par le simple argument de la différence d'urbanisme entre les deux sites.

Les DEEE (D3E:déchets d'équipements électriques et électroniques)

#### **Proposition 64 S'engager sur les DEEE, initialiser une coopération avec la distribution sur l'agglomération**

Le dispositif général est en place (Eco participation, Eco organismes, barèmes financiers amont et aval, contrat type pour les collectivités...), il reste à passer à la mise en place opérationnelle. (Cf plaidoyer sur les DEEE).

Dans le principe c'est le « un pour un » qui est favorisé, c'est à dire la reprise de l'ancien en achetant le nouvel appareil. Si l'on conçoit que cette opération sera suivie d'effet pour l'achat d'un réfrigérateur, on l'imagine plus aléatoire pour l'achat d'un fer à repasser et pour tout le petit électroménager, l'électronique... sans parler de la vente par correspondance. De ce point de vue l'enjeu est de ne pas laisser s'installer une dérive qui conduirait à ce que la collectivité soit le seul canal crédible qui assure la collecte des ces déchets. La coopération avec les distributeurs peut concerner l'accès sur leurs lieux de vente à des bacs de dépôt, à l'affichage de dispositions, à la promotion...

#### **Proposition 65 Aider à la mise en place d'entreprises d'insertion « tri et valorisation des DEEE »**

Le 2ème enjeu est la territorialisation de la récupération et recyclage de ces déchets. La tentation des Eco-organismes sera de faire des regroupements concentrés de ces déchets adossés à des moyens industriels de démantèlement et de broyage. Cette tentation conduirait à éliminer les entreprises d'insertion et le gisement d'emploi que ce secteur peut représenter.

Il demeure que nous avons collectivement un grand effort à produire pour aboutir à une reprise réelle du potentiel de déchets. Chaque année, environ 1,7 millions de tonnes de DEEE sont générés par les entreprises et les ménages. Ces déchets ont un taux de croissance élevé : de 3 à 5% par an. La quantité de DEEE issue des ménages est estimée à environ 14 kg/an/hbt, soit environ 50% des DEEE. Il faut rapprocher ces chiffres de l'objectif de 4Kg/hab/an qui est donné par la directive européenne relative aux DEEE. Pour la MÉTRO cela se traduit par « l'existence » de 11.200 tonnes et l'objectif d'en capter 1600 tonnes. Il existe donc d'importantes marges d'actions et tout se jouera dans l'à propos des campagnes d'information (lieux, périodes, accès...) qui bien menées peuvent avoir un réel impact.

### **Proposition 66** S'engager sur des ressourceries recycleries d'agglomération

Le recours aux entreprises d'insertion conduit à inclure ce dispositif dans une approche participative du déchet. Cela peut concerner un pré tri dans les déchetteries, les transferts, les collectes exceptionnelles ou décentrées, les pré récupérations, les liaisons avec des ressourceries et développer ainsi le lien social avec les citoyens sur ce terrain de la consommation populaire.

Les ressourceries ont un triple objectif : donner du sens au TRI, valoriser la matière (cycle de vie...), valoriser le travail de réparation. Concrètement, il faut se mobiliser pour faire démarrer une ressourterie - recyclerie sur une zone de chalandise viable, si possible sur plusieurs communes. Des citoyens du sud grenoblois se sont proposés pour être partie prenante d'un projet qui allie déchetterie, recyclerie, ressourterie, actions pédagogiques et préventives. L'intérêt de ce projet est de s'engager de façon moderne sur la problématique déchets et de donner une visibilité à l'action concrète pour modifier la culture et le comportement des citoyens. Ce serait une chance pour la MÉTRO de se saisir de ce projet. Il serait profitable pour tous de centrer les autres territoires sur des ressourceries - recycleries animées par des associations ayant déjà travaillé sur certaines activités de la récupération.

La Métro pourrait s'enorgueillir d'ici 2 à 3 ans d'un dispositif exemplaire sur lequel les initiatives de prévention et d'éducation pourraient s'appuyer.

### Quel TRI demain ?

### **Proposition 67** Diminuer le volume des déchets collectés, accroître la récupération matières, écarter les produits dangereux

Si l'on ne veut pas reconduire les incidences désastreuses de changement de consignes. Il faut prendre en compte l'évolution inéluctable (et nécessaire) des modes de tri.

Par exemple le plastique peut disposer, à brève échéance, de filières de recyclage. Envosmart Technologies, entreprise néerlandaise, lance 11 usines en Europe pour fabriquer du diesel à partir du plastique. Un autre exemple moins radical, concerne les bouteilles d'huile que l'on sait maintenant intégrer dans les filières de reprise.

Il faut donc inclure dans la démarche de sensibilisation le fait que les consignes de Tri peuvent évoluer et la sélectivité des déchets dans les déchetteries également. Ces modifications feront appel à "un effort" du citoyen et des professionnels concernés, pour connaître et appliquer des règles de tri plus larges.

Les observations nationales montrent que statistiquement nous avons un retard dans la collecte du papier, du verre, les métaux. Globalement nous « tirons » moins de matières de nos déchets (60 kg/hab/an au lieu de 70), il y a là un gisement d'efficacité que l'on doit prendre en considération.

Nous savons que beaucoup d'éléments et produits sont recyclables. Cela conduit à certaines incompréhensions des citoyens : pourquoi ne recycle-t-on pas le plastic film ? L'exploitant associe une valorisation économique à une filière et il peut conclure que dans certains cas, il n'est pas souhaitable de trier. Cependant, cette considération économique est toujours sujette à caution. Le réflexe citoyen consiste à demander si l'on a tenu compte de la santé dans l'évaluation économique. Le seul critère économique peut être pervers, certains en tirent d'ailleurs la conclusion qu'il vaut mieux ne pas trier. Il est donc important de revenir à la motivation du traitement. Le tri doit être un outil d'intégration citoyenne à la réduction des déchets et à la valorisation des matières. L'effort sur le tri doit être compris comme un effort à la réduction de production des déchets.

## VIII. CONCLUSION

Ces mesures ne prétendent ni être exhaustives ni uniques et ne concernent pas les dispositions nationales qui seraient à prendre. Nous devons redire que les choix structurels des pays du Nord et centre de l'Europe qui font clairement payer et prendre en charge, les déchets au plus près de la source de production ont des rendements de tri intéressants et un meilleur contrôle sur la dynamique des déchets.

Ces propositions sont le fruit d'expressions de citoyens, s'arrimant le plus souvent sur le "bon sens". Il est évident qu'il faudra filtrer tout cet ensemble dans les mailles d'un projet qui signifie choix, moyens et échéances. Ce qui est réclamé de façon criante, c'est un projet, une ambition. Nous avons besoin de retrouver une dynamique capable de faire émerger des énergies dans tous les milieux, ménages, entreprises, associations et... chez les élu(e)s.

Le Conseil général de l'Isère travaille à la révision du plan départemental. Un plan d'agglomération arrivera donc à point nommé pour énoncer des mesures qui s'intégreront dans les nouveaux objectifs, ce dont nous ne doutons pas.

### **Proposition 68 Lancer une conférence citoyenne pour un plan des déchets de la MÉTRO**

Cette conférence à laquelle serait associé le Conseil de Développement, élaborerait avec les services de la MÉTRO le plan d'agglomération et suivrait sa réalisation. Il ne s'agit pas de faire mieux mais autrement, de manière suffisamment visible pour inviter les habitants de la MÉTRO à s'impliquer dans un nouveau schéma. Chacun doit trouver sa réponse. Pour les élus, il s'agira de conjuguer économie et satisfaction citoyenne, pour les usagers de disposer d'un meilleur service, pour les associations de construire une cohérence et une dynamique pour développer une mobilisation citoyenne pérenne.

### **Proposition 69 Se donner un objectif ambitieux de réduction des déchets**

Les recommandations ministérielles évoquent 200 kg/an/habitant à l'horizon 2015. Celles qui découleront de la révision du plan départemental seront mieux ciblées et plus concrètes mais globalement appelleront le même effort. Pour la MÉTRO, cela se traduirait par 80.000 tonnes qui ne seraient pas collectées en porte à porte, soit une baisse de 30% du volume actuel.

Il s'agit d'un challenge important dont la réussite suppose la mobilisation des citoyens, collectivités, industriels et certainement des chercheurs. Il faudra lister de façon analytique les moyens à mettre en œuvre. Ils ne pourront se décliner que dans un plan à 10 ans incluant des choix d'équilibre entre les dispositions retenues et qui devra se décliner en mesures à court terme sur 3 ans pour qu'il soit accessible aux citoyens (voir exemple en Savoie).<sup>7</sup>

### **Proposition 70 Disposer d'un plan de prévention visible appuyé par un budget de 6 euros/habitant**

La plupart des plans soulignent l'importance de la sensibilisation et la communication au moins les 3 premières années. Cela sera traduit par une identification du budget et des actions les concernant. Les montants avancés s'étalent entre 4 et 6 €/habitant et par an.

Sachant que nous avons, concrètement perdu 2 années, il est important de mettre maintenant les moyens appropriés pour la mobilisation attendue. Le retour d'investissement est de 3 à 6 ans. Cela signifie que dans les cinq années qui suivent se produit une baisse des coûts de collecte et de traitement qui compense les dépenses de sensibilisation.

---

<sup>7</sup> Exemple de la SAVOIE : Contrat territorial déchets sur 3 ans pour freiner la production de déchets. Le programme d'actions prévoit notamment : la création d'une redevance spéciale pour les entreprises, le renforcement des collectes sélectives, la multiplication des actions pour réduire les quantités de déchets à la source (compostage, autocollant stop-pub sur les boîtes aux lettres, récupération et réparation de matériel, sensibilisation à une consommation plus responsable...).

Les principales collectivités utilisatrices de l'usine d'incinération (2/3 des déchets) de Chambéry Métropole se mobilisent donc pour renforcer les alternatives à l'incinération, valoriser le plus de déchets possibles et sensibiliser les habitants aux solutions existantes pour réduire leurs déchets.

# Débat citoyen

## Quelle politique des déchets dans l'agglomération ?



*Déroulement du débat...  
quelques repères*

### *Saisine du 20 juin 2005 adressée par le Président de la Métro au Président du Conseil de développement*

Depuis le 1er janvier 2005, la Métro a complété sa compétence de traitement et de valorisation des déchets urbains en prenant en charge la collecte. L'enjeu de cette prise de compétence s'avère double : garantir et améliorer la qualité de ce service de proximité auprès des usagers et limiter la hausse tendancielle des coûts constatée depuis plusieurs années.

La réussite de ce projet passe par la mobilisation des communes, mais aussi des usagers dans un contexte nouveau car la plupart d'entre eux s'acquittent dorénavant d'une taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Plus que jamais, l'adhésion de ces usagers devra passer par la pédagogie afin que chacun puisse comprendre l'utilité du geste civique de tri. Au niveau de l'agglomération, la Métro s'engage dans une démarche d'éco-bilan, prenant en compte tous les coûts et les effets induits par la collecte et le traitement des déchets. Une réflexion sur le tri à la source devra être également promue. Enfin, jour après jour, ce sont plus de deux cent cinquante personnes, agents de salubrité, éboueurs et personnels administratifs qui interviennent sur l'ensemble des 26 communes que compte l'agglomération. Il convient de les associer complètement à cette démarche.

Compte tenu de tous ces éléments, il me serait agréable que le Conseil de développement puisse se saisir de ce dossier.

*Pour répondre à cette saisine, le Conseil de développement a souhaité organiser un débat citoyen dont il a confié l'organisation et l'animation à Georges OUDJAOUDI, invité permanent du Conseil de développement et Président du collectif « Objectif zéro déchet ».*

### *Discussions au sein du Conseil de développement*

- **Mardi 8 novembre 2005** : séance plénière à Athanor
- **Mercredi 7 décembre 2005** : commission Temps libre, temps forts
- **Judi 8 décembre 2005** : commission Potentiel humain,
- **Lundi 12 décembre 2005** : commission Espaces et développements
- **Mardi 7 février 2006** : information sur le traitement de la saisine en séance plénière
- **Mardi 3 octobre 2006** : présentation en séance plénière des réflexions citoyennes, des premières propositions et du plan d'actions.

### *Réunions publiques*

- **9 février à Eybens** : Collecte, tri, déchetterie et recyclage.
- **23 mars à Saint Egrève** : Prévention, réduction à la source.
- **13 avril à Grenoble** : Traitement, compostage, méthanisation, incinération, CSDU (décharges).
- **11 mai à Pont de Claix** : Objectifs pour une gestion citoyenne
- **15 juin à la Cité des Territoires** « Juedis du projet d'agglomération : quel avenir pour les déchets ménagers ».
- **13 novembre à la Maison des Associations à Grenoble** « Quelles propositions ? »
- **Depuis février 2006**, chacun de ces débats s'est prolongé sur Territoire d'expressions, le blog du Conseil de développement : 3 billets, 32 commentaires.

### *Rencontres avec la Métro*

- **5 décembre 2005** : Conférence de développement, présentation de la méthodologie de traitement de la saisine sur les déchets.
- **30 juin 2006** : Conférence administrative, présentation du débat citoyen : quelle politique des déchets dans l'agglomération ?
- **Janvier 2007** : Rendu de la saisine en conférence de développement.



Débat citoyen

Quelle politique des déchets dans la Métro

**Fiche** Collecte, tri, déchetteries et recyclage

Réunion publique, jeudi 9 février à 20h30  
Maison des Associations, 8 rue Jean MACE à Eybens

*L'état actuel*

**La population concernée dans la Métro**

26 communes, 398 768 habitants dont 24 desservies par la collecte sélective.

La collecte sélective sera mise en place à Vif, Varcès, St Paul de Varcès et le Gua au cours du premier semestre 2006.

En plus, des déchets de la Métro, Athanor traite les déchets en provenance de 135 communes extérieures représentant 100 000 habitants supplémentaires.

**La collecte**

Achat des conteneurs à la charge des usagers dans la plupart des communes.

Collecte des conteneurs gris et verts en Porte à Porte (PAP). La fréquence de la collecte est variable en fonction des communes (de 1 à 2 fois par semaine pour la verte ; de 1 à 3 fois par semaine pour la grise).

Point d'Apport Volontaires (PAV) pour le verre : 1 conteneur pour 500 habitants.

21 déchetteries ayabt collecté 67 000 tonnes en 2005 (168kg/hab/an).

12 messagers du tri en 2004 (20 en 2005).

Un numéro vert.

**La composition de la poubelle verte**

Acier	1,46 %
Alu	0,13 %
Flacons	2,17 %
Papier cartons	10,16 %
Autres papiers	34,81 %
Non valorisables	51,28 %

**Le traitement**

Tonnage	Type de déchets	Mode de traitement
<b>101</b>	<b>Collecte résiduelle (grise) dont</b>	Tri
78,5	Refus de tri	Incinération
17,7	Refus de compostage	Incinération ou CET
7,8	Compost	Compostage
<b>33</b>	<b>Collecte sélective (verte) dont</b>	Tri
17,4	Refus de tri	Incinération
15,6	Recyclés	Recyclage
<b>10</b>	<b>Déchets bruts</b>	Incinération
<b>17,4</b>	<b>Déchets verts</b>	Compostage
<b>161,4</b>	<b>Total</b>	

Source : données Métro 2004 en milliers de tonnes.

*Que faire ?*

**Faciliter la dépose et la collecte de déchets**

- ✓ Des bacs pour le papier
- ✓ Des seaux pour le compost chez soi pour ceux qui le souhaitent
- ✓ Des composteurs chez soi pour ceux qui le souhaitent
- ✓ Des composteurs par quartier
- ✓ Moins de tournées de ramassage dans les quartiers où l'on composte
- ✓ Ramassages d'encombrants aux moments forts des déménagements (juin)
- ✓ Point de rassemblement de poubelles pour faciliter les tournées
- ✓ Remplacer les poubelles vertes par des sacs transparents
- ✓ Bacs enfouis en pieds d'immeuble avec séparation des putrescibles, papiers, verres, déchets secs
- ✓ Procès verbal en cas de dépose non conforme
- ✓ Gestion du parc des bacs (verts et gris) par la collectivité pour assurer une dotation optimale favorisant le tri

*Améliorer l'accès et l'efficacité des déchetteries*

- ✓ Horaires d'ouverture plus amples le soir
- ✓ Ouverture 7 jours sur 7

*Impliquer le citoyen*

- ✓ Paiement d'une redevance selon le poids des déchets
- ✓ Bons déchets malins reconnaissant les efforts citoyens (bons Semitag, billets spectacles, ...)



# Fiche Prévention, réduction à la source

Réunion publique, jeudi 23 mars à 20h30

Maison de quartier de la Gare, 30 rue de la Gare à St Egrève

## L'état actuel

Dans l'agglomération grenobloise, chaque habitant produit en moyenne 350 kg par an de déchets collectés en porte à porte (poubelle verte + grise) et 100 kg de déchets apportés en déchetteries.

### Les messagers-enquêteurs

Aujourd'hui une vingtaine de messagers-enquêteurs sont répartis au sein des 5 groupements de collecte.

Ils assurent une double mission :

✓ **Animation et information sur le tri** : animations scolaires, animations spécifiques (journées de l'environnement, fêtes de quartier, foires...) et information, sensibilisation des publics relais.

✓ **Analyse et traitement des problèmes de collecte** : recensements divers (dotation en bacs, état des points de regroupement...), traitement des demandes des équipes de collecte et relations ponctuelles avec les usagers.

Afin de mener à bien leurs missions, les messagers-enquêteurs utilisent les outils décrits ci-dessous.

### Les outils de communication

Dans le cadre de la campagne de communication en cours, les outils suivants ont été réalisés en 2005 :

✓ Fiches pratiques sur les consignes de tri (distribution avec le Métroscope du mois d'avril)

✓ Autocollants rappelant les consignes apposés sur l'ensemble des bacs verts

✓ Affiches A3 rappelant les consignes de tri

✓ Scotchs rappelant les consignes et les modalités de collecte

✓ Exposition « Je trie, c'est ma nature » du local Info Métro

✓ Expositions itinérantes pour les messagers-enquêteurs

✓ Achat d'espaces publicitaires et campagne d'affichage

✓ Guide et répertoire des déchets ménagers (distribution toutes boîtes aux lettres)

✓ Stands Métro aux foires de printemps et d'automne à Alpexpo

### Le questionnement actuel

Outre la qualité du tri qui reste la principale préoccupation en matière de gestion des déchets, la Métro souhaite orienter la campagne de sensibilisation 2006 vers la réduction à la source de la production de déchets.

## Que faire ?

Tant au niveau français qu'europpéen, la prévention des déchets consiste à :

✓ **Réduire** quantitativement les flux de déchets qui devraient ainsi être pris en charge

✓ **Eviter**, réduire ou retarder l'abandon de produits ou de substances qui contribueront aux flux de déchets.

✓ **Limiter** la nocivité des déchets eux-mêmes ou de leurs traitement

De plus, tout n'est pas apparent, 90% des matériaux utilisés ne se retrouvent pas dans les produits finis. Un téléphone mobile utilise 75 kg de ressources pour sa fabrication. Il nous reste 100 g à « jeter » tous les 2 ans.

### Quand ?

A chaque étape, nous pouvons trouver des idées pour réduire nos déchets :

✓ Pour les producteurs : à la conception, à la fabrication et à la distribution

✓ Pour les consommateurs : à l'achat, pendant l'utilisation, au moment de s'en séparer

### Comment ?

✓ Mobiliser les acteurs

✓ Agir dans la durée

✓ Evaluer et suivre les actions

### Sur quels gisements ?

✓ Accessoires de vente (PNA, sacs de caisse, gadgets...)

✓ Consommables (produits papetiers, produits électroniques, consommables bureautiques...)

✓ Valorisation autonome (résidus fermentescibles, résidus du BTP...)

✓ Produits toxiques (produits contenant des substances toxiques, emballages souillés...)

✓ Biens d'équipements (vêtements, jouets, appareils électriques et électroniques, équipements sportifs, outils...)

✓ Emballages (de livraison, de vente...)

### Des exemples d'actions...

**Helsinki** : benchmarking des entreprises et concours

**Parthenay** : dématérialisation de documents administratifs

**Paris** : 75 idées de cadeaux dématérialisés

**Région wallonne** : étiquetage des produits générant moins de déchets

**Deux-Sèvres** : le caddie idéal, annuaire des produits de 2<sup>ème</sup> main

**CG du Nord** : utilisation optimale des papiers de bureaux

**Munich** : journée de la réparation

**SVMC** : bourse aux gravats

**Région flamande** : compostage domestique en habitat vertical

**Nord-Pas de Calais** : réseau des recycleries et ressourceries

## Débat citoyen

### Quelle politique des déchets dans la Métro

# Fiche

## Traitement, compostage, méthanisation, incinération, CSDU (décharges)

Réunion publique, jeudi 13 avril à 20h30  
La Métro, 3 rue Malakoff – Grenoble - Salle C, 1<sup>er</sup> étage

## L'état actuel

La Métro dispose de l'unité de traitement Athanor constitué de 3 usines : un centre de tri, une usine d'incinération –situés à la Tronche – et un centre de compostage – situé à Murianette.

### Quelques chiffres ...

✓ Total des déchets réceptionnés par an (hors verre et déchets verts) : 200 000 tonnes

Chaque année, en moyenne, chaque unité d'Athanor est traversée par :

✓ Centre de tri : 140 000 tonnes

✓ Usine d'incinération : 160 000 tonnes

✓ Centre de compostage : 30 000 tonnes

Chaque année sont **valorisés** environ :

✓ Papiers cartons : 10 000 tonnes

✓ Métaux : 3 900 tonnes

✓ Plastiques : 490 tonnes

✓ Matières : 15 000 tonnes

✓ Fermentescibles :

- Chaleur : 270 000 MWh

- Electricité : 20 000 MWh

Les déchèteries de l'agglomération accueillent également :

Produits	Tonnage	Valorisation		
		matière	énergie	enfouissement
gravats	21582			
encombrants	18431			
déchets verts	14644			
métaux	4073			
non valorisables	2891			
cartons papiers	2429			
bois	2062			
polystyrène	557			
batteries	215			
DMS	102			
pneus	100			
DEEE	64			
huile auto	50			
vêtements	20			
piles	10			
huile végétale	8			
DASRI	1			

### Le questionnement actuel :

✓ Mise en place d'une certification ISO 14001

✓ Recherche d'une valorisation matière et chaleur la plus optimisée possible

## Quels Traitements ?

### La fermentation

✓ Stabilisation

✓ Méthanisation

✓ Compostage

### L'incinération

✓ UIOM

✓ Pyrolyse + gazéification

✓ Combustion étagée.

✓ Cimenterie

✓ Gazéification

✓ Torche à plasma

### Procédés divers : CALCIOR ...

## Que faire ?

### Peut-on imaginer des solutions de traitement sans une clarification des volontés concernant ?

✓ L'écart de produits nocifs

✓ La valorisation maximale des matières après Tri

✓ La diversification des modalités de traitement

✓ La cohérence avec le sens donné à l'ensemble de la gestion des déchets

## Comment ?

### L'approche doit intégrer

✓ favoriser une politique de Tri et de réduction des déchets

✓ assurer une gestion industrielle et environnementale proche du citoyen

✓ Évaluer, suivre les actions

N'hésitez à proposer vos réflexions sur le BLOG du conseil de développement :

<http://blog.conseil-dev.la-Métro.org/>  
puis cliquez sur « commentaires »

# Fiche **Quels objectifs pour une gestion citoyenne ?**

Réunion publique, jeudi 11 mai à 20h30

Maison des sociétés, Avenue du Maréchal Juin à PONT DE CLAIX

## L'état actuel

### Harmoniser les pratiques

Transférés à la communauté d'agglomération depuis le 01 janvier 2005, la collecte des déchets ménagers et l'accueil en déchèteries sont organisés selon des modalités très diverses. Une réflexion sur l'harmonisation des modes opératoires, sur les zones de chalandises des déchèteries et les typologies de produits accueillis... doit permettre d'améliorer la séparation, la valorisation et le traitement le mieux adapté.

### Développer la prévention

Dans le cadre des compétences des collectivités locales :

- ✓ Trouver des solutions locales de réduction à la source à proposer aux usagers,
- ✓ Agir au niveau national à travers les réseaux associatifs des collectivités (Cercle National de Recyclage, Fédération Nationale des Collectivités de Compostage...) pour aider à l'émergence de réglementation appuyée sur l'expérience de terrain des acteurs locaux

### Expérimenter

Expérimenter des modalités de collecte améliorant le coût et le recyclage en considérant les déchets en terme de gisement et non de rebut.

### Le questionnement actuel

Quels sont les facteurs bloquants pour une meilleure prise en compte citoyenne des déchets : mode de consommation et/ou réduction, perception de la pertinence du geste du tri, facteurs dégradeurs entre le geste de tri de l'usager et le centre de tri (société de nettoyage, prise en compte du tri par les syndicats, collecte ...)

Information à l'usager : quelle limite et quelle pertinence ?

Quelle peut-être l'évolution prévisible des tonnages et leur qualité compte tenu de la répercussion technique et financière sur les outils industriels de traitement ?

N'hésitez à proposer vos réflexions sur le BLOG du conseil de développement :  
<http://blog.conseil-dev.la-Métro.org/>  
puis cliquez sur « commentaires »

## Quels objectifs ?

Se projeter en 2015 pour estimer une répartition plausible de nos déchets par habitant. Cela permet, aussi, de mesurer les efforts pour y parvenir.

en Kg/habitant	2004	2015
OM résiduelles	280	200
Métaux UIOM	4	1
Refus de tri	16	4
Verre	28	32
Journaux Magazines	15	30
Emballages	13	18
Bio-déchets	2	10
Compostage individuel	0	8
Déchèterie NON valorisé	104	45
Déchèterie valorisé	116	175
<b>TOTAL</b>	<b>578</b>	<b>523</b>
Non valorisé	400	249
Valorisé	178	274

L'exercice suppose que la volumétrie générale des déchets ne change pas énormément mais que l'on soit plus efficace dans la valorisation de matières.

### Que faire ?

- ✓ Accroître TOUS les efforts de prévention,
- ✓ Réduire fortement les publicités non adressées, les sacs de caisse,
- ✓ Mieux collecter les produits toxiques, les bio déchets (Marchés, cantines, restos),
- ✓ Développer des programmes adaptés pour les recycleries, manifestations et fêtes, le compost de particuliers
- ✓ S'atteler aux valorisations matières et énergétiques (déchets verts + ferraille+ cartons + papiers + inertes)
- ✓ S'engager sur des objectifs de réduction forte des ordures résiduelles non valorisées
- ✓ Mettre en place une redevance spéciale négociée
- ✓ S'engager sur des objectifs de réduction fortes des résiduelles et non valorisés.
- ✓ Placer les citoyens dans la motivation et l'évaluation des actions

# PLAIDOYER POUR LES COUCHES LAVABLES

Depuis la mise au point des couches jetables pour bébé, les couches lavables sont tombées dans l'oubli. Pourtant, elles ont évolué. Comme les jetables, elles sont préformées, simples à utiliser, munies d'élastiques aux cuisses et à la taille et ferment par des velcros ou des pressions. L'entretien est facile: les selles peuvent être évacuées dans les toilettes sans se salir grâce à un feuillet compostable et les couches sont lavées à la machine. Au-delà de ces aspects pratiques, les couches lavables sont plus saines pour l'enfant, plus économiques et plus écologiques.

## CONFORT et SANTE

Les couches sont en contact quasi permanent avec la peau de bébé, utiliser des matériaux sains semblent être une évidence et pourtant. Composées en grande partie de cellulose issue de la pulpe de bois et de plastiques, les jetables contiennent aussi une cinquantaine de produits chimiques, dont certains posent questions :

- **TBT**: 2 études de Greenpeace et l'organisation britannique WEN (Women's Environmental Network) en 2000 ont mis en évidence la présence de TBT (Trybutyl étain) dans certaines couches jetables et d'autres composés d'organoétains comme l'étain dibutyle et l'étain monobutyl. A faible concentration, le TBT peut nuire aux systèmes immunitaire et hormonal humains. Le TBT est absorbé par la peau.

- **Le Polyacrylate** constitue le gel super-absorbant des couches, le gel de polyacrylate de sodium est associé au syndrome de choc toxique et a été retiré des tampons hygiéniques féminin en 1985. Il est d'ailleurs recommandé de ne pas déchirer les couches car le contact avec les yeux ou l'inhalation de cette substance est dangereuse.

- **Dioxine** : le blanchiment des couches jetables au chlore génère des produits toxiques comme la dioxine dont on retrouve des traces dans les couches. Les dioxines séjournent 30 ans dans le corps humain. L'OMS a reconnu qu'il s'agissait de substances cancérigènes à long terme. Elles sont aussi impliquées dans des dérèglements hormonaux, des déficiences immunitaires, des troubles de la fertilité et des troubles du développement neurologique.

- « **Effet de serre** » : les couches jetables très imperméables à l'eau comme à l'air, ne laissent pas respirer la peau et augmentent la température scrotale favorisant ainsi l'infertilité masculine et le cancer des testicules (PARTSCH et al, 2001).

- **Érythème** : les irritations sont causées par l'humidité sur la peau de l'enfant, la chaleur qui favorise la décomposition de l'urine en ammoniac et les bactéries est aussi fortement en cause. La présence de parfum et autres produits chimiques dans les couches jetables les rend agressives pour les peaux sensibles. D'ailleurs en cas d'érythème fessier récidivant il est recommandé d'utiliser des couches en coton (ROWLAND, 1995; TURKINGTON, 1995).

Aujourd'hui, aucune étude ne prouve que ces substances, dans les concentrations rencontrées sont nocives pour la santé des enfants. Mais les phtalates retirés des hochets, le polyacrylate retiré des tampons hygiéniques, le distilbène retiré de la prescription aux femmes enceintes sont autant d'exemples qui montrent l'intérêt des études à long terme sur ce genre de produits. Nous rappelons qu'il existe sur le marché des couches jetables non-blanchies, sans agents conservateurs ni parfum (MOLTEX), qui contiennent toutefois du gel de polyacrylate de sodium. Cependant, leur production est beaucoup plus respectueuse de l'environnement. A l'inverse, les couches lavables sont fabriquées dans des matières naturelles : coton (idéalement bio), chanvre ou bambou. Le chanvre et le bambou sont des tissus fins, très absorbants, antibactériens et anti-fongiques. L'extérieur des couches ou les culottes de protection sont faites de laine, de nylon enduit ou de polaire.

## ASPECTS ÉCONOMIQUES

Pour comparer les différents coûts engendrés par le change des enfants nous sommes partis de plusieurs hypothèses:

- L'âge moyen de propreté est estimé à 2 ans ½ en France.

- Pour les couches jetables, on compte 6 couches par jour la première année et 4 entre 1 an et 2 ans 1/2, soit 4380 changes.
- Pour les couches lavables, la fréquence de change est moins élevée car bébé est plus au sec et que les parents sont plus enclins à éviter le gaspillage. On compte 7 couches par jour la première année et 5 entre 1 an et 2 ans 1/2 soit en tout 5295 changes.
- On considère que les couches lavables utilisées sont des couches préformées multi tailles, avec culottes de protection et que les couches sont lavées à part avec une moyenne de 2 lessives par semaine, soit 260 lessives sur 2 ans 1/2.
- La comparaison est faite pour un seul enfant, puisque à partir du deuxième enfant on peut supprimer tous les frais destinés à l'achat des couches lavables, à partir du moment où les enfants ont plus d'un an de différence.
- Les prix sont exprimés en euros et correspondent à ceux en cours en 2006.

Investissement	Prix unitaire		Prix unitaire
40 Couches ( 20 de chaque taille)	11	Couche jetable Discount	0,18
10 Doublures	2,5	Couche jetable de Grande Marque	0,5
10 Culottes	12	Moyenne	0,43
2336 Feuillettes (2,5 utilisations)	0,02		
<b>TOTAL</b>	<b>631,00 €</b>	Sac poubelle 60 L	1,5
Entretien	Coût /lessive	Coût total des sacs (0,3/semaine)	
Savon	0,25		
Énergie (0,0765€ le kWh - conso 0,9)	0,07	Coût total Couches Discount	831
Eau (2,35€ le m <sup>3</sup> – conso 56L)	0,13	Coût unitaire du change Discount	<b>0,19</b>
Total par lessives	0,45	Coût total Grande Marque	2249
TOTAL (260 lessives)	117	Coût unitaire du change GM	<b>0,51</b>
		Coût total moyen	1942
Coût total couche et entretien	748	<b>Coût unitaire moyen</b>	<b>0,44 €</b>
<b>Coût unitaire du change</b>	<b>0,14 €</b>		

Un lot d'une dizaine de couches lavables à 11 €, complété par des jetables et lavé 3 fois par semaine avec le reste du linge, est rentabilisé en 8 mois. Même une solution "mixte" reste donc intéressante.

## ASPECTS ÉCOLOGIQUES

	1000 couches jetables	1000 couches lavables
<b>Matières premières (kg)</b>		
Production de polymères	13,38	-
De pâte à papier et papier	98,2	-
De coton	-	2,08
De la lessive	-	29,25
<b>TOTAL</b>	<b>111,58</b>	<b>31,34</b>
<b>Énergie (kWh)</b>		
Production	872 508,70	146 030,35
Lavage	-	366 703,23
<b>TOTAL</b>	<b>872 508,70</b>	<b>512 733,57</b>
<b>Eau (M<sup>3</sup>)</b>		
Production	19,8204	2,39237
Lavage	-	7,408049
Chasse d'eau	-	4,481926
<b>TOTAL</b>	<b>19,82</b>	<b>14,3</b>
<b>Déchets Solides (Kg)</b>		
Liés à la production	6,35	1,81
Après utilisation	193,884	24,95
<b>TOTAL</b>	<b>200,23 €</b>	<b>26,76 €</b>

Le coût des couches jetables est catastrophique. Leur fabrication implique chaque année la coupe de cinq millions d'arbres, les matières plastiques utilisées représentent une tasse de pétrole par couche. Le transport de ces couches fabriquées pour l'essentiel aux États-Unis implique coût énergétique et pollution. A l'opposé, les cultures de chanvre et de bambou ne nécessitent ni engrais, ni pesticides et leur croissance rapide en font des ressources rapidement renouvelables. Par contre, la culture du coton étant une des plus polluantes, il est important de choisir des couches lavables en coton bio.

**Le plus grand désastre, c'est la quantité de déchets qu'engendre la consommation de jetables.** Dans l'agglomération grenobloise, en **2006 on estime à 8326 le nombre de naissances** (CHU de la Tronche, clinique mutualiste, clinique des Cèdres et clinique de Belledonne). Si l'on considère que ce nombre est au moins stable, au cours de l'année **2007 la Métro** devra gérer 99 912 couches par jour, soit 36 467 880 couches dans l'année, ce qui représente **7 070 tonnes de déchets**. La production de ces couches aura généré 231,552 tonnes de déchets.

Aux frais de ramassage et de transport des poubelles, s'ajoutent ceux du traitement de ces déchets. De plus, l'incinération très coûteuse, entraîne des dégagements de polluants, dont la dioxine alors que l'enfouissement demandera environ 500 ans pour une dégradation complète des couches, contaminant l'eau et les sols de polluants chimiques et de virus contenus dans les selles.

L'utilisation de couches lavables permet aux collectivités de faire des économies en réduisant de 9% le volume de déchets ménagers. L'Allemagne, la Hollande, l'Angleterre, le Canada et les États-Unis, ont d'ailleurs pris des mesures et lancés des campagnes de sensibilisation pour la promotion des lavables. En Belgique, certaines villes offrent une prime à l'achat d'un kit de langes réutilisables.

### **QUE PEUT-ON FAIRE ?**

- De la promotion
  - Information dans les maternités lors des préparations à la naissance,
  - Articles dans la presse, notamment féminine ou celle qui s'adresse aux parents,
  - Disponibilité de couches lavables dans les magasins afin que leur acquisition ne se fasse pas uniquement par internet, pour voir, toucher, se faire conseiller...
- De l'incitation à l'achat

On pourrait facilement imaginer une aide de la Caisse d'Allocations Familiales lors de l'investissement de départ pour l'achat d'un « kit lavable ».

### **POUR EN SAVOIR PLUS :**

[www.bulledecoton.org](http://www.bulledecoton.org) [pitipiyo.info](http://pitipiyo.info)  
[www.france5.fr/lesmaternelles/mat\\_acc/W00274/2](http://www.france5.fr/lesmaternelles/mat_acc/W00274/2) [www.bebeguide.com/maman/couches\\_lavables](http://www.bebeguide.com/maman/couches_lavables)  
[www.calin-malin.be/couche/couche.html](http://www.calin-malin.be/couche/couche.html) [www.lesdessousdemile.com](http://www.lesdessousdemile.com)  
[www.ecoconso.be/article139.html](http://www.ecoconso.be/article139.html) [www.cniid.org](http://www.cniid.org)

### **Forums de discussion**

[bulle-de-nature.com](http://bulle-de-nature.com) [forum.magicmaman.com/forum0.php](http://forum.magicmaman.com/forum0.php)

-----  
Cet article est librement inspiré de la thèse d'Anne-Sophie Ourth,  
[www.larbreabebe.free.fr/Photos:telech:These-couches-lavables.pdf](http://www.larbreabebe.free.fr/Photos:telech:These-couches-lavables.pdf) et de l'article: « Pourquoi des couches lavables en 2006 ? », signé RAFFA et paru dans le magazine Grandir Autrement sept 2006  
[www.grandirautrement.com](http://www.grandirautrement.com)  
-----



# PROJET RESSOURCERIE & RECYCLERIE

## SES BUTS

La Recyclerie & Ressourcerie gère sur un territoire donné un centre de récupération, de valorisation, de revente et d'éducation à l'environnement. Son activité est inscrite dans le schéma de gestion des déchets du territoire. Au quotidien, elle donne priorité à la réduction, au réemploi puis au recyclage des déchets en sensibilisant le public à l'acquisition de comportements respectueux de l'environnement. La Recyclerie & Ressourcerie met en œuvre des modes de collecte des déchets (encombrants, DIB,...) qui préservent leur état en vue de les valoriser prioritairement par réemploi/réutilisation puis recyclage. Issue de l'économie sociale solidaire et acteur du développement local, la Recyclerie & Ressourcerie tisse des liens nombreux avec les partenaires et crée des emplois durables, privilégie le service à la population et est attentive à la qualification et à l'épanouissement de ses salariés.

## QUATRE ACTIVITES

- La collecte séparative des encombrants ménagers ou déchets industriels banals, en préservant leur état, afin de pouvoir envisager une valorisation par le réemploi.
- Le tri, le contrôle, le nettoyage, la réparation d'objets non réutilisables afin de les recycler dans des filières adéquates.
- La revente de ces objets afin d'assurer une part de ressources propres et d'offrir les biens revalorisés à des faibles prix, aux personnes qui en ont besoin.
- L'éducation à l'environnement auprès des usagers des services de collecte, des clients, des lieux de vente des produits ré-employables mais aussi auprès de tous les habitants concernés par le problème d'environnement et de gestion des déchets.

## TROIS AXES D'ACTION

### L'axe économique

Acteurs de l'économie sociale et solidaire, les R&R n'ont pas un objectif de profit. Toutefois ce sont de véritables acteurs économiques au sens des emplois ou des maintiens d'emplois qu'elles peuvent générer. Ces emplois sont rétribués par le service qu'elles rendent et par la vente des produits. L'équilibre économique des R&R se fait par la prestation de collecte, de traitement et d'éducation à l'environnement, auprès des clients comme des entreprises, des collectivités, des particuliers et la vente de matières et produits de réemploi. Les Recycleries & Ressourceries sont aussi un lieu de réinsertion pour des personnes en grande difficulté sociale et professionnelle.

Pour cela elles bénéficient des soutiens spécifiques adaptés à cette mission.

### L'axe environnemental

La Recyclerie & Ressourcerie présente l'avantage de se combiner avec les autres systèmes de traitement des déchets comme les déchetteries. Par son action de valorisation elle détourne des quantités importantes de déchets qui sans cela auraient été traités par la mise en décharge ou l'incinération. Le réemploi est une forme de valorisation qui a un impact non négligeable sur l'environnement. Ce système permet de réduire la quantité de déchets ultimes. La Ressourcerie offre aussi l'intérêt d'être un lieu de sensibilisation à l'environnement.

### L'axe social

La Recyclerie & Ressourcerie fait de la création d'emplois pérennes une de ses priorités et elle permet l'accès à l'emploi pour des personnes en difficulté qui sont peu ou pas qualifiées. Cette vocation se retrouve sur deux plans à la fois celui de l'insertion et celui de la mise en vente de produits à prix réduit.

## EXEMPLES D'EXPERIENCES REUSSIES

Les Compagnons d'Emmaüs ont fait des émules depuis leur création par l'abbé Pierre et la France dispose aujourd'hui d'un Secrétariat d'État à l'Économie solidaire, responsable des mesures telles que les "emplois jeunes".

Les initiatives y sont nombreuses et variées, dont par exemple: le projet "Cocotte pour l'emploi" (collecte des papiers de bureau usagés); GESTE qui a formé 1200 jeunes "ambassadeurs du tri" pour sensibiliser la population au tri sélectif ; Juratri Sàrl (70 emplois dont 35 en insertion pour le tri fin des collectes sélectives du département du Jura) ; Regain-Ecoplast (70 salariés dont 2/3 de postes en réinsertion pour la déconstruction de 12 000 appareils électroniques par jour) ; "messagers du tri des déchets de chantier" (10 emplois jeunes chez Ecosita Haute-Normandie).

Au total, l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie a recensé 91 entreprises d'insertion dans le domaine de l'environnement et des déchets, un secteur qui emploie actuellement 100'000 personnes en France.

### **Du point de vue de l'emploi, les choix technologiques ne sont pas neutres**

Pour mettre en décharge 10 000 tonnes de déchets par an, un machiniste et son trax suffisent. L'incinération d'un même flux occupe probablement six personnes. Le tri manuel d'un tonnage équivalent à des déchets complexes fournit du travail à une centaine de personnes. Et le re-conditionnement (rénovation, réparation) générerait peut-être 7'000 emplois qualifiés.

Dans leurs choix technologiques en matière de gestion des déchets et d'investissement, les pouvoirs publics devraient tenir compte des emplois directs créés, mais aussi de ceux qui pourraient être menacés.



# PLAIDOYER BIO DECHETS

## DECHETS ORGANIQUES DES MENAGES : QUELLE GESTION ?

Comment gérer les déchets organiques tout en protégeant l'environnement ? D'abord par la réduction à la source ou la prévention, ensuite par le recyclage : un traitement biologique (compostage ou méthanisation) qui accélère la décomposition naturelle donnant un amendement pour le sol.

La **prévention des déchets organiques** : pour les ménages, il ne s'agit pas de manger moins de fruits et légumes frais, mais d'éviter le gaspillage d'aliments. Côté jardin, le jardinage pauvre en déchets devient un art, très développé en Flandres<sup>8</sup> : on produit moins de déchets tout en utilisant moins d'intrants... et en travaillant moins !

Les déchets, une fois produits, peuvent être gérés de façon autonome ; vu leur nature, malodorants pour les uns, volumineux pour les autres, c'est préférable. En zone rurale, plus de la moitié des biodéchets produits au sein d'un foyer n'en sortent pas, selon des enquêtes faites dans le cadre du programme BioLoQual<sup>9</sup>. Compostés, mangés par les animaux domestiques, brûlés, utilisés en paillage... il serait judicieux de conforter les pratiques bénéfiques, de déconseiller les moins bonnes (brûlage à l'aire libre), et ajouter d'autres pratiques de « prévention » des biodéchets ménagers. Il reste un grand potentiel de développement du compostage individuel en France : un Flamand sur trois pratiquerait ce compostage.

La gestion de proximité offre les avantages d'une convivialité accrue et d'une mise en commun des compétences et des énergies, tout en restant à petite échelle. Le programme BioLoQual de l'ADEME fait ressortir des dispositifs de gestion de proximité, une gestion bien développée en Angleterre, par exemple, qui peut rassembler quelques ménages ou tout un quartier ou une commune. En Autriche 45% des déchets organiques collectés sont compostés à la ferme.

C'est la transition de la gestion de proximité à une gestion centralisée qui soulève des interrogations. Peut-on demander au citoyen de trier encore une autre fraction de ses déchets ? Le coût supplémentaire de la collecte ne sera-t-il pas réhibitoire ? Alors, dans le doute, on cherche des solutions technologiques qui permettraient aux ménages le confort de tout jeter en vrac, de tout mélanger, et on sépare après par le tri-compostage, non sans mal.

Que se serait-il passé si nous avions suivi cette voie il y a 13 ans pour les emballages/recyclables secs ? Nous aurions maintenant une grande quantité de matériaux souillés de mauvaise qualité, à valeur basse ou même négative. Les filières de recyclage auraient du mal à travailler correctement, et beaucoup de « recyclables » seraient incinérés ou mis en décharge. N'est-ce pas exactement le risque encouru par un compostage en l'absence de collecte séparative des déchets organiques ?

## UN SOUCI DE QUALITE

Le **tri-compostage** semblait voué à l'extinction il y a quelques années, à cause de la qualité médiocre du compost produit. Aujourd'hui de fervents défenseurs font resurgir cette technologie – par exemple, la région PACA favorise cette solution, sur le modèle d'expériences espagnoles, pour éviter l'incinération. La nouvelle référence est Launay-Lantic en Bretagne où la qualité du compost a été améliorée par une collecte poussée des déchets spéciaux des ménages en amont, et une modernisation de l'usine.

Les responsables de Launay-Lantic revendiquent une qualité de compost égale à celle du compost de biodéchets collectés sélectivement. Ce n'est pas tout à fait le cas : les teneurs en métaux sont nettement supérieures à la médiane des composts de biodéchets au niveau européen, et dépassent même le 90e percentile pour tout sauf le plomb. Les premiers résultats montrent des dépassements par rapport au projet de limites européennes pour un compost de qualité (Classe 1), pour certains métaux et les impuretés visibles (voir figure 1)

---

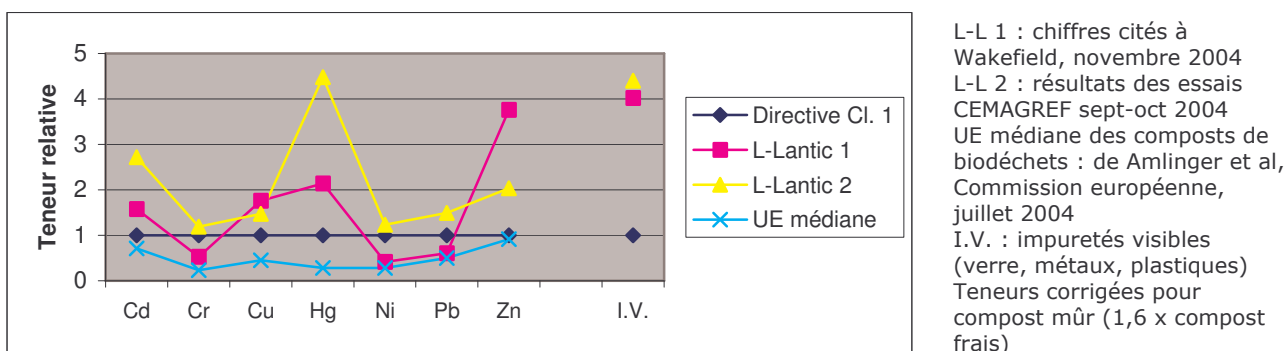
<sup>8</sup> Mémoire DESS 2003 de Bruno Genty

<sup>9</sup> BioLoQual = Programme ADEME : gestion de proximité des biodéchets (Biologique, Local, Qualité), qui a suivi 9 sites pilotes. Le cabinet Louis Harris a mené une étude de la gestion domestique existante sur 1611 foyers en décembre 2002.

Il ne faut pas oublier que les normes sont des garde-fous et non des critères de qualité, qu'elles n'intègrent qu'un nombre très limité de polluants. Quid des polluants organiques persistants, des phtalates, des alkyl phénols, des paraffines chlorées, des organoétains et des milliers de substances chimiques échappant à tout contrôle (voir programme REACH) ? Des recherches récentes indiquent que des micro-particules de plastique peuvent modifier la micro-porosité du sol. La collecte en mélange signifie nécessairement une contamination mutuelle de déchets très hétérogènes. Une collecte sélective offre à cet égard plus de garantie.

L'abandon de la directive biodéchets ne doit pas faire oublier la **stratégie européenne de protection des sols** attentive aux risques de contamination. La tendance est à des exigences de qualité de plus en plus stricts, les composts n'atteignant pas ces seuils risquant d'être orientés vers l'incinération ou l'enfouissement. Le consommateur rechigne – à tort ou à raison – à acheter des produits qui ont poussé sur des déchets ou des boues urbaines, et l'agriculteur doit suivre. Même si nous arrivons à garder le statu quo en France, il sera difficile de retourner la tendance européenne qui se dessine.

**Figure 1 : Polluants dans différents composts et l'ex-future Directive européenne (Classe 1)**



### LA COLLECTE SELECTIVE PEUT MARCHER !

Beaucoup d'efforts et d'espoirs sont investis dans le compostage sur ordures brutes afin d'éviter le coût supplémentaire d'une collecte séparative de biodéchets. Est-elle si coûteuse que cela, cette collecte ?

Le système développé par l'équipe de l'École Agricole de Monza en Italie sépare complètement la gestion des déchets verts et des déchets alimentaires. Ces derniers, denses par nature donc ne nécessitant pas de compactage, sont mis dans des seaux de 15 litres et collectés dans de petits camions simples. Deux de ces tournées coûtent le même prix qu'une seule tournée classique. Il est donc relativement facile de remplacer une collecte d'OM brutes par deux collectes de biodéchets, d'autant plus que la poubelle résiduelle démunie de sa partie putrescible, génère beaucoup moins rapidement des odeurs offensives. La tâche de la ménagère est facilitée par des sacs en amidon de maïs de 6 à 10 litres pour emballer ses biodéchets.<sup>10</sup>

Cette collecte, bien menée, ne laisse que 10 à 20% de fermentescibles dans la poubelle résiduelle, déjà bien réduite par les collectes de recyclables secs. Les déchets verts sont gérés à part, avec apport volontaire ou collecte dédiée peu fréquente. Ce dispositif est adapté aux zones urbaines et péri-urbaines.

**Une collecte séparative des biodéchets ne coûte pas nécessairement plus cher, permet une rationalisation** des collectes sans mettre au chômage des ripeurs, et **réduit les coûts de traitement**. Les déchets non-compostables vont directement en décharge, au lieu de passer préalablement par l'unité de compostage pour être facturés une deuxième fois.

Côté ménages : plus le tri est différencié, plus il est performant et plus la quantité de déchets a des chances de diminuer. Un cercle vertueux du tri. Le tri conduit chacun à s'intéresser au contenu de sa

<sup>10</sup> Pour plus de détails penelopevs@numericable.fr

poubelle et partant à s'interroger sur sa consommation. La collecte en mélange est moins pédagogique et moins civique. Elle se prive d'un levier pour tenter de réduire les tonnages.

Une collectivité ayant fait le choix du compostage sur ordures résiduelles hésitera à promouvoir le compostage à domicile ou par quartier, ou à mettre en place une redevance qui récompenserait les efforts de prévention et de tri. Face à une redevance calculée sur la poubelle résiduelle, un habitant aura tôt fait de garder ses fermentescibles dans son jardin ou son champ pour produire son propre compost, s'il le peut, privant l'usine de sa matière première car elle ne recevrait plus guère que des plastiques et autres indésirables. Ce process peut donc jouer contre une bonne pratique et contre la prévention des déchets.

Le coût de la collecte sélective... retournons le problème. Que reste-t-il dans la poubelle résiduelle sans les fermentescibles ? – Films plastiques, barquettes en polystyrène, couches-culottes et vieilles chaussures... n'est-ce pas plutôt cette fraction qui coûte trop cher à collecter et à traiter ?

Collecter séparément les biodéchets : la meilleure façon de répondre aux exigences de réduction des déchets biodégradables en décharge, et en même temps à la réglementation française excluant tout déchet non-ultime des décharges à partir de juillet 2002. **Les biodéchets ne sont pas ultimes**, car ils sont recyclables techniquement et économiquement.

### **Faisons confiance au citoyen : il est prêt à trier. Le biodéchet est une ressource précieuse.**

Une petite enquête a montré des exemples de compostage de quartier qui se portent bien en Suisse, au royaume Uni et en Suède.

En Suède, il s'agit d'un compostage au pied d'immeuble, au moyen d'un composteur électrique accueillant des déchets de cuisine d'une centaine de foyers. Malgré un prix d'achat élevé, le retour sur investissement est de l'ordre de 5 ans, par l'économie sur la facture d'enlèvement des déchets. Ce qui frappe, c'est la propreté du local poubelle/espace de tri, lumineux avec des fenêtres qui donnent sur l'espace vert commun. Le souci est de rendre ce local accueillant, afin que les habitants s'y sentent à l'aise, et aient du plaisir à passer quelques minutes à trier leurs déchets tout en papotant avec le voisin.

Au Royaume Uni, il existe un réseau du compostage communautaire. Cela va du groupe qui maintient une activité de quartier de taille très réduite à celui qui produit 500 tonnes de compost par an, a acquis un camion de collecte et emploie deux permanents, en passant par un autre qui accueille 60 bénévoles (handicapés) toutes les semaines pour le compostage et d'autres activités et utilise deux camions.

Par ailleurs, le compostage des déchets organiques des ménages à la ferme existe dans les 6 pays enquêtés, et tient un place importante en Autriche, en Allemagne et en Suisse. En Autriche, (7,7 millions d'habitants) 800.000 tonnes de FFOM sont compostées par an, la moitié par des agriculteurs. Deux facteurs favorisant l'émergence d'une gestion de proximité des biodéchets, ce sont une volonté d'agir localement pour l'environnement, et l'existence d'une facturation des déchets ménagers liée à la quantité. S'y ajoute un intérêt économique, surtout pour les agriculteurs qui bénéficient d'une diversification de leurs activités. Une obligation de collecter et traiter séparément les biodéchets encourage ces initiatives, ainsi qu'une réglementation allégée et appliquée de façon souple.

## **LE COMPOSTAGE**

Des déchets organiques dans les ordures ménagères ne sont pas des déchets inertes, ils polluent les autres déchets. En décharge, ils dégagent du méthane et des gaz malodorants qui doivent être captés. Ils sont également responsables de jus acides capables de dissoudre les métaux dans la masse des déchets. Ces jus sont une source de pollution potentielle de la nappe phréatique en cas de fuite de l'étanchéité. Ils doivent être drainés et traités. Le traitement des lixiviats représentent des coûts importants.

**Et pourtant, les sols ont besoin de matière organique pour maintenir leur fertilité.** En effet, la matière organique améliore la structure du sol, freine les phénomènes d'érosion, limite le lessivage par les eaux de pluie des éléments nutritifs, augmente la capacité de rétention d'eau du sol (d'où moins d'arrosage), apporte des éléments nutritifs pour les plantes. De nombreux sols cultivés ont perdu beaucoup de leur matière organique et continuent à perdre de leur fertilité. Le compostage des

déchets organiques et l'utilisation du compost pour le jardinage ou les cultures, permettent de rétablir le cycle naturel de la matière organique. A ce sujet l'usine de compostage de la Buisse commercialise un compost de bonne qualité à partir des bio-déchets de la collecte sélective du Pays Voironnais.

Les déchets organiques représentent **29% du poids des déchets des ménages**, c'est la part la plus importante après les recyclables. En les écartant nous diminuons d'un tiers la quantité d'ordures ménagères résiduelles. Ils doivent absolument être triés et traités séparément afin d'être rendus au sol par compostage ou par méthanisation puis compostage. L'objectif est de tendre vers « zéro déchets organiques dans les ordures ménagères ».

### **Qu'est ce que le compostage ?**

C'est un phénomène naturel de transformation biologique de la matière organique en un amendement des sols, ou engrais, dont la composition est proche de celle de l'humus. C'est une fermentation aérobie, c'est-à-dire en présence d'oxygène. Il n'y a pas de dégagement de méthane ou de mauvaises odeurs (si le compost est bien mené ! )

### **Etat des lieux du compostage en Isère**

Seules 2 collectivités pratiquent la collecte sélective des bio déchets : CC du Canton de Clelles (1500 hab) et CA du Pays Voironnais (53 000 hab. sur 85 000 hab.). Ces 2 collectivités réalisent des performances intéressantes et peuvent apporter leur retour d'expérience.

### **Objectifs et moyens**

Il s'agit de renverser la tendance actuelle :

- mise à la poubelle de la fraction fermentescible des ordures ménagères
- apport systématique des déchets verts en déchetterie

#### Pour l'habitat individuel

La pratique du compostage individuel doit être généralisée en :

- Créant des campagnes de communication sur le compostage. Comme pour la promotion du tri, avec les acteurs concernés : événements, articles dans les journaux des collectivités, animations dans les écoles, sur les marchés... Thèmes d'information et de sensibilisation : la pratique du compostage, son intérêt, le processus biologique, les dangers du mélange avec les autres déchets, l'information sur la législation...
- Mettant à disposition gratuitement un composteur par foyer, accompagné d'une communication individualisée. Par exemple remise en main propre du composteur à domicile avec appel téléphonique préalable (exemple du SICTOM Loire et Sarthe).
- Accompagnant individuellement, avec des techniciens compétents, en formant de guides ou maîtres composteurs. Par exemple en Belgique, les guides ou maîtres composteurs sont des «relais bénévoles » mais aussi des ouvriers communaux choisis par les communes ayant reçu des subsides spécifiques dans le but de réduire leurs déchets ménagers. Ils sensibilisent par l'exemple, leur voisinage, vont dans les écoles, sur des sites de démonstration communaux, journées festives... (cf le Comité Jean Pain [www.comitejeanpain.be](http://www.comitejeanpain.be)).
- Expérimentant sur des sites pilotes afin d'ajuster la méthode avant de généraliser

#### Les déchets verts

- Communiquer sur le compostage au jardin et sur les avantages du paillage des plantations et cultures potagères ou florales (tontes de pelouses avec certaines précautions, feuilles mortes, branches broyées...). De grandes quantités de matière organique, voire tous les déchets du jardin, peuvent être recyclés au jardin. Le paillage demande moins de travail que le compostage et peut être moins que l'évacuation à la déchetterie.
- Communiquer sur le cycle de la matière organique et son lien avec la fertilité de la terre.
- Faire appel aux associations de jardiniers (Jardiniers de France...)

#### Pour l'habitat collectif

- Collecte sélective en porte à porte

- Installations de compostage collectif de quartier

Pour les établissements publics ou privés producteurs de déchets

- Collecte sélective en porte à porte (voir en annexe : bac de stockage des fermentescibles sans nuisance)
- Installations de compostage autonome de proximité

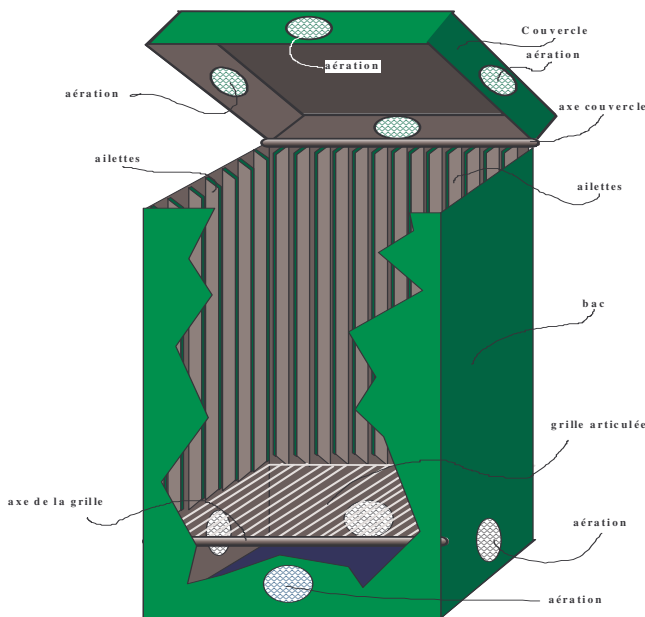
**Conclusion**

Chaque fois que cela est possible, favorisons le compostage individuel. Les flux évités font l'économie d'une collecte sélective. Le compostage individuel est un levier privilégié de prise de conscience de la problématique des déchets par le citoyen et d'amélioration globale de son comportement vis-à-vis de cette problématique (tri, achat éco-responsable...). Les efforts de communication pour développer le compostage devraient être au moins aussi importants que ceux déployés pour le tri.

La collecte sélective en porte à porte des fermentescibles est probablement une solution inévitable en habitat collectif. Une fois la partie fermentescible écartée de la poubelle le problème d'odeur est quasiment résolu et celle-ci peut être collectée tous les 15 jours.

4 **Bac de collecte du fermentescible**

Ce conteneur peut être collecté tous les quinze jours, avec une perte de masse de son contenu pouvant atteindre 30 à 40 %, selon la saison



**Enjeux**

**2012** = 30 % de nouveaux foyers en habitat individuel équipés

⇒ 230.000 habitants x 60 kg/hab = **14.000 t/an**

**2017** = 50 % de nouveaux foyers en habitat individuel équipés

⇒ 400.000 habitants x 60 kg/ hab = **24 000 t/an**

## PLAIDOYER - EVENEMENTS GRAND PUBLIC

Concerts, festivals, événements sportifs, foires... autant de rassemblements qui génèrent de grandes quantités de déchets et peuvent constituer de formidables vecteurs de sensibilisation au tri et à la réduction des déchets.

Pourquoi ne pas trier les déchets lors d'un événement alors que nous sommes supposés le faire chez nous ? Ces moments de divertissement doivent être l'occasion d'inciter le public à s'approprier des gestes éco-citoyens, faciles à intégrer au quotidien.

Prévoir la gestion des déchets dès l'organisation de l'événement est aussi le meilleur moyen d'en minimiser les impacts environnementaux et de préserver les sites sur lesquels ils se déroulent. En associant les participants et en informant visiteurs, on peut fixer des objectifs mesurables de réduction à la source la production de déchets, de qualité de tri, de quantités collectées le jour de l'événement, tout en oeuvrant à l'évolution des comportements quotidiens de tout un chacun.

### En pratique...

*Pour la collectivité, il cela se traduit par...*

- l'introduction d'une clause de récupération des déchets dans les protocoles d'entente pour l'organisation des événements se déroulant sur le territoire de l'agglomération.
- une communication importante autour de cette volonté de la collectivité à toutes les personnes concernées : visiteurs, restaurateurs, sponsors, personnes qui tiennent les stands, bénévoles...

*Idées de déclinaisons en direction des visiteurs*

- En amont, mener des campagnes anti-déchet à la radio, dans les supports annonçant l'événement (affiches, journaux...) et sur place, sur la scène s'il y en a une par exemple.
- Intégrer un pictogramme, un petit texte sur le billet pour que les personnes soient alertées de cette préoccupation dès leur arrivée.
- Prévoir stand et affichage sur le lieu de l'événement pour informer sur le tri, le recyclage, les consignes de collecte.
- Placer des matériels de collecte, poubelles pédagogiques en nombre suffisant et là où des déchets sont produits (buvettes, restaurants...), sur les aires de stationnement...
- Prévoir des animations par des équipes de récupération « brigades du tri » pour assurer des collectes ambulantes, voire des centres de tri mobiles pour les événements de grande envergure.
- Inciter à la collecte des gobelets en proposant en échange d'une boisson gratuite.
- Pour limiter l'abandon de canettes et de bouteilles : mettre en place des systèmes de consigne pour tous les types de boissons.
- Sensibiliser à la récupération avec des animations dans l'esprit du « Prop'art » proposé par l'association l'Interloque qui fait de nouvelles créations à partir de détritiques, proposer des ateliers de fabrication de jouets à partir de déchets ménagers pour montrer aux enfants qu'il est possible de revaloriser les objets usagers/déchets en leur donnant une seconde vie.

*Idées de déclinaisons en direction des organisateurs, exposants, sponsors*

- Demander aux organisateurs de se fixer des objectifs en terme de taux de déchets triés/nombre de visiteurs, spectateurs.
- Mener une campagne anti-flyers : les sponsors et les restaurateurs s'engagent à ne pas distribuer de dépliant ni de matériel promotionnel à usage unique.
- Pour la restauration, privilégier la vaisselle réutilisable ou biocompostable (initiative prise à l'occasion des Fêtes de Genève : 1,5 millions de visiteurs en 2006)
- Proposer l'achat de gobelets réutilisables à l'effigie de la manifestation (Festival Sfinks en Belgique). A défaut, n'amener qu'un seul type de gobelets, afin d'obtenir un flux homogène.

- Dans les coulisses des stands d'exposants : système de collecte de papiers et cartons, verre

### Quelques exemples

- Arémac (Association pour le recyclage lors des Manifestations Culturelles et sportives – Bouches du Rhône ) intervient sur de nombreux événements Marseille Bowl Cup, Candidate invitationnal à la Clusaz, Mondial des Métiers de la Région Rhône Alpes ; Fête de la glisse à Avoriaz ; Quiksilver pro France ; Fiesta Reggae Sun à Villefranche ; les 24heures de Borely ; festival démon d'or...
- Consortium ECHO-LOGIQUE de Montréal intervient dans la gestion des matières recyclables pour le Grand prix du Canada, le festival de Montgolfières de Gatineau, les fêtes de la nouvelle France à Québec...
- Fost Plus est un organisme qui coordonne et finance la collecte sélective et le recyclage des déchets d'emballages en Belgique intervient par exemple au festival Esperanzah pour sensibiliser les jeunes de manière ludique.
- Festival Les Méditerranéennes à Argelès sur Mer : la « charte du festival éco-citoyen » implique festivaliers et artistes (réduction des consommations d'énergie et d'eau, réduction et tri des déchets, choix de produits issus de l'agriculture biologique ou locale, réduction des supports papier, transports en commun disponibles pour se rendre sur le site ...)
- Paleo festival de Nyon défend une politique responsable en matière d'environnement (6 jours, 6 scènes, 225 000 personnes plus grand événement musical en plein air de Suisse). Les festivaliers sont invités à jeter le verre, les bouteilles en PET, l'aluminium et les gobelets en plastique dans les poubelles prévues à cet usage. Des sacs destinés au tri sont mis à disposition des festivaliers et repris 3 francs suisses une fois pleins.
- Smash events est un projet international dont l'objectif est de développer des standards de gestion intégrée de l'environnement dans l'organisation d'événements de grandes envergure. Des expériences de gestion écologique des événements ont été menées en Autriche, Belgique, Allemagne...
- Démarche développement durable du Festival des Veilles Charrues à Carhaix (220 000 participants) : incitation aux économies d'eau et d'énergie ainsi qu'au tri sélectif : « point gobelets », stand de sensibilisation au tri dans les campings. Stand d'information sur les déchets, l'environnement et le développement durable avec distribution de sacs de tri est situé à l'entrée du camping festivalier : sac noir pour les déchets ménagers, sacs translucides et clairs pour les déchets recyclables. Des containers (aires grillagées) sont disposés sur chaque camping pour permettre de mettre effectivement en place le tri, de façon à ce que tout le monde participe. Ils sont indiqués par des panneaux. Sur le stand d'info des jeux permettent de gagner des lots à gagner. Une équipe de bénévoles déambule dans les campings et anime les tentes pour expliquer comment « mieux trier » pendant le festival.



## PLAIDOYER DEEE

72,3% de la population est abonné à un service de téléphonie mobile, 12 millions de mobiles sont remplacés chaque année (150.000 appareils pour l'Isère, 75.000 pour l'agglomération). Ils contiennent des matières recyclables comme les plastiques et le cuivre, ils renferment des métaux lourds (plomb, mercure) et des substances chimiques (éther) susceptibles de polluer qui génèrent un risque sanitaire.

**L'entreprise d'insertion BLOCAGE (affiliée à EMMAÜS) emploie 170 personnes pour la récupération des cartouches d'encre et les téléphones portables.** Après tri et test, les appareils hors service sont routés vers des filières agréées de valorisation matières ou énergétiques. Si l'appareil est réparable, il est reconditionné et remis sur le marché.

### DEEE : la filière se met en place

Le démarrage de la filière DEEE était suspendu à l'agrément des **éco-organismes DEEE**. La **Commission consultative des Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)** a rendu un avis favorable sur les 4 éco-organismes (**Eco-systèmes, ERP, Ecologic et Recylum**) qui géreront très prochainement les DEEE ménagers. Le Ministère de l'environnement les a donc agréés. France Nature Environnement a demandé qu'un barème pour les producteurs d'incitation à l'éco-conception soit prévu et qu'un objectif de taux de réutilisation des DEEE (afin de favoriser les réemplois) ajouté, ce qui a été accepté.

Après l'agrément de l'organisme coordonnateur (OCA) des éco-organismes, la filière prépare son lancement auprès du grand public. Les éco-organismes commencent à signer des contrats avec les collectivités, leur permettant de financer la collecte sélective des DEEE, et les distributeurs préparent dans les magasins, l'information sur la mise en place de la filière.

Pour les distributeurs, cette information grand public consiste :

- à expliquer l'« éco-participation », affichée sur les factures et dans le magasin, c'est-à-dire la part du prix des équipements électriques qui servira pour la filière DEEE (elle diffère selon les produits et les producteurs, dépendant des éco-organismes) ;
- à préparer le système de reprise par les distributeurs des DEEE ramenés par les consommateurs, sur le principe 1 pour 1 : lorsque l'on achète un appareil électronique on peut ramener un déchet équivalent ;
- à développer la formation des vendeurs pour qu'ils renseignent le consommateur sur la filière.

### Informations sur

- Site ADEME : <http://www2.ademe.fr/servlet/KBaseShow?m=3&cid=96&catid=14687>

## LE DOSSIER DE LA LETTRE DECHETS DE SEPTEMBRE 2006 CONSACRE AUX DEEE

### RAPIDE RAPPEL SUR LES DEEE

Les EEE (équipements électriques et électroniques) sont des produits qui fonctionnent grâce à des courants électriques ou à des champs électromagnétiques. C'est le cas, entre autres, des réfrigérateurs, des téléphones portables, des ordinateurs... Beaucoup d'EEE contiennent des composants dangereux (métaux lourds, retardateurs de flamme, poudres toxiques, CFC...). Il s'agit de les gérer convenablement.

Deux grands flux sont distingués : ceux des **ménages** et assimilés, et ceux des **professionnels**.

Pour gérer les DEEE des ménages, on distingue **5 familles** :

- Écrans (de télévision, d'ordinateurs)
- GEM F : Gros Électroménager Froids (réfrigérateur, congélateur, climatiseur ... ) ;
- GEM HF - Gros Électroménager Hors Froids (Lave-linge, magnétoscope, HI-Fi ... ) ;
- PAM - Petits Appareils en Mélange - (sèche cheveux, rasoirs, robots de cuisine, jouets, téléphones portables ... ) ;
- Lampes basse consommation (tube néon, lampes basse consommation).

On estime la production de DEEE à 1,7 millions de tonnes par an. La moitié provient des ménages, (15 kg/habitant/an) avec une croissance de 3 à 5% par an, et l'autre moitié des professionnels. Cette estimation est encore approximative, la filière se mettant juste en place.

### **QU'EST-CE QUE CELA VA CHANGER POUR LES CITOYENS ?**

Pour le moment, les DEEE sont éliminés en décharges ou incinérateurs, bien que certains soient dangereux. Désormais, ils seront triés, réutilisés, dépollués, recyclés et valorisés puis enfin « éliminés », l'objectif étant de réduire autant que possible cette dernière phase !

Pour se défaire de leurs DEEE, les citoyens peuvent désormais :

- Ramener les équipements aux associations qui effectuent la réparation, la réutilisation;
- Utiliser les moyens de collecte sélective des DEEE mis en place par leur collectivité, si celles-ci souhaitent le faire. Cette collecte se fera dans la majorité des cas dans les déchèteries.
- Lors de l'achat d'un nouvel équipement électrique ou électronique, rapporter l'ancien appareil aux vendeurs. Il a l'obligation de le reprendre depuis 15 novembre 2006.
- Dans les magasins lors de l'achat d'un appareil, une petite partie du prix (de 0.01 à 13 euros), appelée éco-participation sert à alimenter la filière DEEE. Cette éco-participation est signalée dans les magasins également depuis novembre 2006.

### **COMMENT VA FONCTIONNER LA FILIERE ?**

Pour les **DEEE professionnels**, la réglementation indique que le producteur et l'acquéreur doivent stipuler dans le contrat de vente le prestataire qui prend en charge la fin de vie du produit pour le traiter selon les textes réglementaires. Pour les DEEE, des **ménages et les assimilés** (artisans, petites associations secteur commercial...), le système repose sur des éco-organismes qui développent la filière DEEE pour le compte des producteurs d'EEE qui en sont désormais responsables.

Les **éco-organismes** vont :

- Percevoir les contributions financières des producteurs. Cette contribution sera en partie répercutée sur le consommateur par l'intermédiaire de l'éco-participation sur les EEE achetés.
- Contribuer financièrement aux coûts de gestion de ces déchets à la charge des collectivités qui souhaitent mettre en place la collecte sélective de DEEE, via l'organisme coordonnateur, selon un barème établi entre les fédérations de collectivités et l'ensemble des éco-organismes.
- Prendre en charge (via des prestataires choisis par appel d'offres) les DEEE collectés localement, pour les dépolluer et les démanteler en vue de les recycler et de les valoriser. Ils doivent atteindre en moyenne des taux de recyclage de l'ordre de 70-80%.
- Pour le moment, le Ministère de l'environnement a agréé 4 éco-organismes le 9 août 2006 :
  - Eco-systèmes : <http://www.eco-systemes.com>
  - ERP : <http://www.erp-recycling.org/france.html>
  - Ecologic : <http://www.ecologic-france.com/>
  - Recylum (spécialisé dans les lampes): <http://www.recylum.com/>

### **L'ORGANISME COORDONNATEUR**

Afin de faciliter et garantir les paiements aux collectivités et pour apporter de la cohérence à la filière avec ces 4 éco-organismes, le MEDD a agréé au cours du mois de septembre **l'OCDEEE, organisme coordonnateur des DEEE. Il est dirigé par les éco-organismes et il prévoit un comité consultatif comprenant les différents acteurs de la filières.**

### **LES DISTRIBUTEURS**

Ils assurent deux rôles importants :

- L'affichage de l'éco-participation dans les magasins, pour chaque DEEE,
- La reprise pour tout appareil acheté, du déchet équivalent

90% des distributeurs se sont associés à Eco-systèmes qui facilite les relations entre l'Eco organisme et ces distributeurs

### **LE SUIVI, OBSERVATION ET CONTROLE DE LA FILIERE**

Pour suivre la filière, il existe une commission consultative DEEE mise en place le 2 juin par le MEDD, un comité de concertation de l'organisme coordonnateur OCDEEE qui regroupe les acteurs de la filière et le registre mis en place et suivi par l'ADEME qui sera l'observatoire de la filière.

### **QUELS ENJEUX POUR L'ENVIRONNEMENT ?**

- L'éco-conception : elle doit être développée auprès des producteurs, entre autres, pour augmenter les durées de vie des produits et réduire leur toxicité;
- La collecte sélective des DEEE : parvenir rapidement à des taux de collecte de 4 kg/hab/an dans les premières années puis aller rapidement vers plus de 8 kg/hab/an;
- La réparation/réutilisation : promouvoir et valoriser l'image des produits de seconde vie, développer ces activités;
- La dépollution des DEEE : veiller à leur dépollution effective et à leur démantèlement. Ex : pour les réfrigérateurs, traiter les mousses et les fluides frigorigènes.
- Le recyclage/valorisation : atteindre par catégorie de DEEE les % de valorisation demandés dans la réglementation (aux alentours de 70-80 %)
- L'exportation est à surveiller pour éviter le dumping environnemental et les impacts des aux transports.

### **QUELLES AMBITIONS pour les ASSOCIATIONS ?**

- Motiver le maximum de collectivités à signer un contrat avec l'OCD3E pour mettre en place des collectes sélectives de DEEE ;
- Accompagner les distributeurs pour qu'ils reprennent bien les DEEE sur le mode : 1 produit acheté = le produit ancien repris;
- Sensibiliser et informer les citoyens, pour :
  - promouvoir la réutilisation, la réparation;
  - inciter à préférer les DEEE éco-conçus;
  - ramener les DEEE dans les déchèteries et dans les magasins (inciter à rapporter d'abord a magasin car moins de transports et pression sur les producteurs).
- Travailler avec les producteurs et l'OCD3E pour mettre en place un référentiel d'éco-conception (permettant une contribution par produit liée à son éco-conception) ;
- Surveiller les sites et modes de traitements des DEEE (via, entre autres les CLIS), pour vérifier que les dépollutions sont effectives, que le traitement est réalisé dans de bonnes conditions, afin de favoriser le recyclage et la valorisation ;
- Ne pas oublier de veiller aux DEEE professionnels : l'organisation de ce système est théoriquement plus simple, mais les enjeux sont importants vu les tonnages existants. Les entreprises qui utilisent des équipements électriques et électroniques connaissent-elles leur nouvelle obligation de faire traiter sélectivement leurs DEEE pour les démanteler, recycler et valoriser ? Rien n'est moins sûr...

### **POUR PLUS D'INFOS**

- Site ADEME (très riche sur les DEEE):
- [www2.ademe.fr/servlet/KBaseShow?m=3&cid=96&catid=14687](http://www2.ademe.fr/servlet/KBaseShow?m=3&cid=96&catid=14687)
- Site FNE, dossier DEEE : [http://www.fne.asso.fr/PA/dechets/dos/dossiers\\_DEEE.htm](http://www.fne.asso.fr/PA/dechets/dos/dossiers_DEEE.htm)
- Site ASTEE : [http://www.astee.org/actualites/filiere\\_deee/accueil.asp](http://www.astee.org/actualites/filiere_deee/accueil.asp)
- Envie : <http://www.envie.org/-Electromenager-.html>
- Réseau Recycleries-Ressourceries : <http://www.recycleries-ressourceries.org/reseau.php3>

## PLAIDOYER REDEVANCE INCITATIVE

**Causes et effets du passage à la REOM incitative** - Synthèse d'une étude menée par Service Public 2000 pour la Direction des Études Économiques et de l'Évaluation Environnementale.

Les rares collectivités françaises qui ont instauré une redevance incitative pour financer leur service déchets l'ont fait pour des raisons à la fois politiques et économiques : volonté de responsabiliser les usagers, recherche d'efficacité économique (frais de gestion limités, charges de traitement maîtrisées). Sous l'effet de la redevance incitative, les usagers ont amplifié leur effort de tri, conduisant à une diminution de 12 à 35 % des ordures ménagères résiduelles au profit de la collecte sélective, et ce sans dégradation de la qualité de ce tri. L'impact en terme de prévention n'a pas pu être mis en évidence. Les responsables locaux estiment qu'il ne se verra qu'à plus long terme.

Sur le plan économique, la rentabilité pour la collectivité de la REOM incitative dépend des coûts relatifs du traitement résiduel et de la collecte sélective et donc du contexte spécifique local. Les arguments des opposants à la redevance incitative s'avèrent dans la pratique peu fondés : les impayés restent limités, les comportements inciviques ne semblent pas significatifs et sont manifestement limités dans le temps. Finalement, cette étude a identifié sept conseils à destination des collectivités souhaitant s'engager dans ce mode de financement. En particulier, une bonne communication et une réflexion approfondie sur la structure du tarif sont indispensables.

En France, le financement du service public d'élimination des déchets peut suivre une logique fiscale, avec la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) assise sur la valeur locative du logement (et payée avec la taxe sur le foncier bâti), ou une logique de service rendu avec la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM). Selon l'assiette de la REOM, le lien avec le service rendu peut être plus ou moins étroit, allant d'une REOM forfaitaire par foyer à une REOM incitative (liée à la quantité d'ordures ménagères résiduelles). La redevance est souvent considérée comme plus juste que la TEOM. Alors qu'elle s'est fortement développée chez nos voisins européens (obligation législative en Irlande et en Suisse, nombreuses expériences en Belgique, en Allemagne, en Autriche, en Suède...), la redevance incitative est peu pratiquée en France, et pour l'essentiel dans de petites communes rurales. Alors que 7 Millions de Français sont soumis à la REOM, seuls 9 services (moins de 250 000 habitants) utilisent la REOM incitative.

Peur du changement, difficultés de gestion et expérience malheureuse de quelques collectivités ne facilitent pas l'essor de ce mode de financement. Quels enseignements nous apportent les collectivités qui ont opté pour la REOM, et en particulier la REOM incitative ? Quels ont été les moteurs de leur décision ? Quels impacts économiques ou environnementaux ont été mesurés ? Leur expérience est-elle à promouvoir en France ? L'enquête menée par Service Public 2000 pour le compte du Ministère de l'Écologie et du Développement Durable sonne la fin des a priori. Dix collectivités ont été enquêtées : 4 d'entre elles pratiquent une REOM dite « classique » (assise sur le nombre de personnes par foyer), 6 ont mis en place une redevance incitative.

### Les causes du passage à la REOM incitative

La loi « Chevènement »<sup>11</sup> sur l'intercommunalité et/ou la volonté d'optimiser de manière générale le service déchets sont les deux éléments déclencheurs des débats sur le mode de financement. Si la conviction politique et environnementale des élus a systématiquement été identifiée comme un élément moteur de la prise de décision en faveur de la REOM, les calculs économiques ne sont pas absents :

- Justice : dans toutes les collectivités étudiées, le choix de la REOM (incitative ou non) répond à la volonté politique de mettre en place un mode de financement plus juste que la TEOM.
- Responsabilisation : les élus souhaitent responsabiliser les usagers en récompensant leurs efforts de tri et de prévention.
- Limitation des quantités à incinérer ou à enfouir : le durcissement des normes environnementales pousse le coût du traitement à la hausse. Les collectivités pour lesquelles le traitement résiduel est

---

<sup>11</sup> Loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale.

plus cher que la collecte sélective, cherchent à maîtriser cette hausse en limitant les quantités d'ordures ménagères résiduelles. La REOM incitative est perçue comme un outil pour cela.

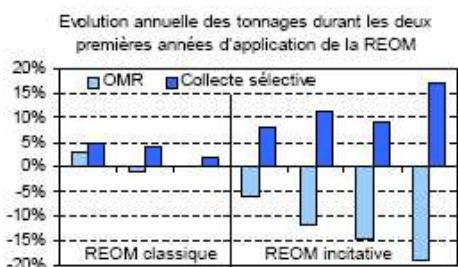
- Maîtrise de la gestion financière du service : la REOM (incitative ou non), permet à la collectivité de prendre en main la gestion financière de son service d'élimination des déchets. Elle est également synonyme d'une meilleure transparence par la création d'un budget annexe. Dans le cas d'une REOM incitative, la détermination du tarif est l'occasion d'analyser les différents postes de coût. Ainsi, la REOM est perçue comme un outil d'optimisation et de modernisation du service public des déchets.
- Diminution des frais de gestion : ils sont souvent inférieurs pour la REOM aux 8 % prélevés par le Trésor pour la TEOM.

Indépendamment de ces facteurs qui conduisent au choix de la REOM incitative, son instauration semble facilitée par la préexistence d'une REOM classique, sur tout ou partie du territoire de la collectivité.

## Les effets de la REOM incitative

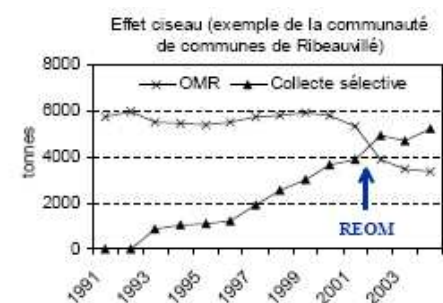
### Impacts environnementaux

Le principal effet de la redevance incitative est une augmentation des efforts de tri des usagers.



Les quantités de déchets recyclables augmentent au détriment des ordures ménagères résiduelles (OMR). Ce transfert est très significatif (entre 12 et 35 % des OMR), mais n'existe pas en cas de REOM classique (cf. graphique ci-dessus). Il est difficile de conclure sur un éventuel effet en faveur de la prévention globale tous déchets confondus. Trois collectivités pratiquant la REOM incitative voient leur production totale de déchets diminuer, dont une

probablement du fait d'une « fuite » de déchets. Pour les deux autres, il est difficile d'attribuer avec certitude cette baisse à la REOM incitative. Selon les responsables locaux interrogés, l'effet prévention sera plus sensible à moyen et long terme, car il passe par une modification des comportements d'achat. De même, le développement du compostage individuel nécessite des actions



d'accompagnement (composteurs gratuits...). Globalement, il apparaît donc un « effet ciseau » entre tonnages d'OMR et tonnages issus de la collecte sélective (cf. graphique). L'analyse des taux de refus ne montre pas de détérioration de la qualité du tri liée à la REOM incitative. Ils se situent entre 9 % et 40 % en REOM classique et entre 10 % et 28 % en REOM incitative. Le bilan environnemental global de la redevance incitative reste donc très intéressant par rapport à la REOM classique ou à la TEOM.

### Impacts économiques

Sur le plan économique, l'instauration d'une redevance incitative est loin d'être neutre. L'effet ciseau observé entre OMR et collecte sélective se retrouve dans les comptes de fonctionnement : les charges liées aux OMR diminuent et celles liées à la collecte sélective et au tri augmentent. Globalement, il est impossible de distinguer un effet lié à la redevance incitative. Sur les 3-4 dernières années, toutes les collectivités ont vu leurs charges de fonctionnement augmenter. Cette évolution dépend toutefois du type de contrat liant la collectivité à ses prestataires (rémunération à l'habitant ou à la tonne...). Concernant les recettes, le développement de la collecte sélective conduit naturellement à une hausse des soutiens des sociétés agréées. Au final, il apparaît que, toutes choses égales par ailleurs, la REOM incitative a un impact économique positif dès lors que le coût de la collecte sélective et du tri, déduction faite des soutiens des sociétés agréées, est inférieur au coût du traitement résiduel. Cette condition de rentabilité de la REOM incitative dépend bien évidemment de la situation locale et en particulier du mode de traitement des OMR et de la performance initiale de tri.

En instaurant une REOM (incitative ou non), une collectivité assume directement les frais de gestion (création et suivi du fichier des redevables, facturation, impayés) qui se substituent au coût forfaitaire de 8% prélevé par le Trésor. Dans les collectivités étudiées, les frais de gestion de la REOM s'élevaient en moyenne entre 3 et 6% (impayés compris), soit un gain de 2 à 5% sur la TEOM. A Besançon, l'économie a été estimée à 5,25 €/an/hab. (impayés compris). Même si cette économie représente peu par rapport à l'ensemble des dépenses du service, c'est un élément de décision en faveur de la REOM. Enfin, si la structure du tarif n'est pas en adéquation avec la structure des charges (fixes/variables), la REOM incitative peut conduire à un déficit budgétaire important. La part fixe de la REOM a tendance à être sous-estimée lors de son instauration et plusieurs collectivités ont dû l'augmenter fortement (jusqu'à environ 2/3) pour résorber le déficit. La détermination de la structure du tarif de REOM incitative doit être menée avec une attention toute particulière. Sur le plan du coût social qui tient compte des bénéficiaires externes du recyclage, la REOM incitative a un impact économique clairement positif.

### **Impacts sociaux et organisationnels**

Toute modification de l'assiette du mode de financement de la gestion des déchets conduit à des transferts de charges entre usagers, dont l'ampleur peut être très importante (doublement, voire triplement, de certaines factures). Il apparaît nécessaire d'évaluer a priori ces transferts pour atténuer certaines hausses jugées insupportables (en jouant sur le tarif de la REOM), cibler la communication et anticiper les réactions des usagers.

L'instauration d'une REOM conduit également à une modification de l'organisation interne du service. En effet, il est indispensable de créer une cellule de gestion de la REOM, avec du personnel suffisant (environ 0,1 à 0,25 équivalent temps plein pour 1000 factures émises, selon les collectivités enquêtées). Ces besoins peuvent être minimisés si les services bénéficient de l'appui des mairies (création et mise à jour du fichier) et des trésoreries (facturation, recouvrement). Enfin, par les modifications de flux de déchets qu'elle induit, la REOM incitative peut conduire à des adaptations du système de collecte. En particulier, la fréquence de collecte des ordures ménagères résiduelles est parfois diminuée.

### **Des a priori négatifs souvent non fondés**

Dans les débats sur la redevance incitative, de nombreux arguments sont énoncés par ses détracteurs. Dans la pratique, les difficultés évoquées se révèlent souvent absentes ou mineures.

Même s'il est impossible de les mesurer avec précision, les comportements inciviques (transfert de déchets vers les collectivités voisines, « évaporation » des tonnages,...) ne semblent pas significatifs et sont manifestement limités dans le temps. L'analyse de l'évolution des tonnages totaux de déchets n'a permis de déceler des évolutions « suspectes » que pour une collectivité, qui a connu une baisse d'un tiers des quantités de déchets dès l'année de mise en place de la REOM incitative. Le territoire de la collectivité peut expliquer ce phénomène, car il entoure la ville-centre, qui ne fait pas partie de la collectivité, et il est ainsi facile pour les habitants d'y porter leurs déchets lors de leurs nombreux trajets (travail, achats...). Hormis ce cas, aucune collectivité n'a identifié de comportements inciviques. En tout état de cause, ce phénomène est loin d'être suffisamment aigu pour remettre en cause le choix d'une redevance incitative.

Quant aux impayés, dont le risque est un argument classiquement mis en avant par les opposants au système de redevance, ils s'avèrent faibles (moins de 3 à 4% des recettes attendues). Depuis début 2005, la législation apporte une garantie supplémentaire en précisant que le recouvrement de la REOM peut être assuré par voie d'opposition à tiers détenteur. Enfin, la difficulté de mise en oeuvre de la REOM incitative en milieu urbain n'est que toute relative. Il est vrai qu'en milieu rural, la proximité du premier échelon administratif (mairie) facilite la création et la mise à jour du fichier des redevables. Mais dans le cas d'une REOM incitative, la composition du ménage n'est pas un critère de tarification et il suffit d'identifier chaque ménage (ou chaque titulaire de contrat de location de bac comme à Besançon). Par ailleurs, considérer le gestionnaire d'immeuble comme étant le redevable, permet de



contourner la difficulté liée à l'habitat vertical, au prix d'un effet incitatif atténué et mutualisé entre tous les occupants de l'immeuble.

## **7 CONSEILS POUR METTRE EN PLACE UNE REDEVANCE INCITATIVE**

### **Communiquer et porter politiquement le projet**

Réunions publiques, lettres d'information, articles dans la presse locale sont autant d'outils de communication à mettre en oeuvre pour mener à bien ce projet. Des moyens substantiels doivent y être consacrés, car une bonne communication permettra de limiter au maximum les inévitables réclamations, qui accompagneront le démarrage du nouveau mode de financement. En outre, la REOM incitative est un choix politique d'application du principe pollueur-payeur. Le projet doit être porté par les élus avec conviction pour gagner l'adhésion de tous les acteurs.

### **Donner à l'utilisateur les moyens du tri et de la prévention**

L'utilisateur est responsabilisé financièrement grâce à la REOM incitative. Par conséquent, il est important de donner aux usagers les moyens d'assumer cette responsabilité et de modifier leurs comportements dans le sens souhaité. Cela peut passer par une refonte globale de la collecte, par une densification des points d'apport volontaire, par la modernisation des déchèteries, et sur le plan de la prévention, par le soutien au compostage individuel et par la mise en oeuvre d'autres actions de prévention.

### **Mettre les contrats en cohérence avec le projet**

Lors de l'instauration d'une REOM incitative, le prestataire doit être impliqué, en particulier en cas d'investissements matériels. Le renouvellement des contrats est un moment privilégié pour cela. Ils doivent être adaptés à la nouvelle organisation et à l'effet ciseau attendu de la REOM incitative.

### **Travailler en partenariat avec les trésoreries**

Dans toutes les collectivités enquêtées, les relations avec les trésoreries sont très bonnes et celles-ci ont joué un rôle important dans la mise en oeuvre de la REOM. Elles apportent une aide précieuse pour l'affranchissement, l'envoi des factures, la gestion des éventuels contentieux, ce qui permet au final de limiter les impayés. Depuis 2005, la possibilité de recouvrer la REOM par voie d'opposition à tiers détenteur devrait encore faciliter ce point.

### **Bien préparer le fichier des redevables**

L'étape de constitution du fichier des redevables est souvent identifiée comme la plus difficile. Différentes sources sont utilisées par les collectivités pour la constitution de ce fichier : fichiers existants en cas de REOM préalable, connaissance du territoire par les communes, recours aux usagers eux-mêmes (enquête...), prestataire de collecte, Direction Générale des Impôts (une attention particulière doit être accordée au respect de la loi informatique et libertés), service des eaux... Le temps passé pour constituer le fichier n'est pas du temps perdu, il permet de minimiser les réclamations et les impayés ultérieurs. Une facturation « à blanc » peut-être pertinente.

### **Se doter des moyens humains nécessaires**

La mise en place de la REOM nécessite de créer un service de gestion spécifique. Dans tous les cas, un nouveau mode de financement est source de demandes d'information et de réclamations, quelle que soit la qualité de la communication préalable. Pour y faire face, accueillir les usagers et leur offrir un service de qualité, il faut se doter des moyens humains nécessaires. Des restrictions sur ce poste s'avèreraient peu rentables.

### **Bien dimensionner la structure du tarif**

Le tarif est au cœur du dispositif de REOM incitative et doit être déterminé avec rigueur. La structure des charges comprenant une part significative de coûts fixes, il est indispensable que le tarif soit constitué d'une part fixe substantielle (dans les exemples observés, elle s'élève à environ deux-tiers). Ceci permet d'éviter les déficits budgétaires chroniques et des réajustements parfois douloureux. Lors de la détermination du tarif, il faut également tenir compte des transferts de charge qu'il induira.

## **Conclusion**



L'application du principe pollueur-payeur, via la mise en place d'une redevance incitative est loin d'être un projet anodin pour une collectivité. La détermination du tarif, la communication, la gestion des réclamations sont autant d'éléments qui méritent une attention particulière et souvent des études préalables. Néanmoins, les comportements inciviques et les impayés, souvent mis en avant comme étant des inconvénients rédhibitoires, apparaissent dans la pratique bien moins problématiques.

Même si son impact en faveur de la prévention est incertain à court terme, la REOM incitative conduit à une amélioration significative des performances de collecte sélective. Sur le plan économique, elle est rentable pour la collectivité dès lors que le traitement résiduel est plus coûteux que la collecte sélective et le tri (soutiens déduits). Finalement, les expériences françaises de REOM incitative montrent qu'elle constitue une étape importante dans le sens de la modernisation du service public des déchets et de la protection de l'environnement.

### **Étude sur le passage de la taxe à la redevance d'enlèvement des ordures ménagères - (lettre du Sénat)**

Une enquête menée par Service Public 2000 pour le compte du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable fait le point sur le passage de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), assise sur la valeur locative du logement (et payée avec la taxe sur le foncier bâti), à la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM). L'optique de cette étude est résolument inspirée par la préservation de l'environnement.

Rappelons que les collectivités ont le choix, pour financer le service public d'élimination des déchets entre :

- une logique fiscale, avec la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) assise sur la valeur locative du logement (et payée avec la taxe sur le foncier bâti) ;
- ou une logique de service rendu avec la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM). Selon l'assiette de la REOM, le lien avec le service rendu peut être plus ou moins étroit, allant d'une REOM forfaitaire par foyer à une REOM incitative (liée à la quantité d'ordures ménagères résiduelles).

Dix collectivités ont été enquêtées : 4 pratiquent une REOM « classique » (assise sur le nombre de personnes par foyer), 6 ont mis en place une redevance incitative. L'enquête aboutit à la conclusion que les rares collectivités françaises qui ont instauré une redevance incitative pour financer leur service déchets l'ont fait pour des raisons à la fois politiques et économiques : volonté de responsabiliser les usagers, recherche d'efficacité économique (frais de gestion limités, charges de traitement maîtrisées).

Sous l'effet de la redevance incitative, les usagers ont amplifié leur effort de tri, conduisant à une diminution de 12 à 35 % des ordures ménagères résiduelles au profit de la collecte sélective, et ce sans dégradation de la qualité de ce tri. Sur le plan économique, la rentabilité pour la collectivité de la REOM incitative dépend des coûts relatifs du traitement résiduel et de la collecte sélective.

Selon les conclusions de l'étude, les arguments des opposants à la redevance incitative s'avèrent dans la pratique peu fondés : les impayés restent limités, les comportements inciviques ne semblent pas significatifs et sont manifestement limités dans le temps.

Sept conseils à destination des collectivités souhaitant s'engager dans ce mode de financement ont été mis en exergue, parmi lesquels une bonne communication et une réflexion approfondie sur la structure du tarif.

L'étude est disponible sur le site du ministère de l'Écologie et du développement durable :

[http://www.ecologie.gouv.fr/IMG/pdf/051380a - 4\\_pages\\_etude\\_TEOM-REOM.pdf](http://www.ecologie.gouv.fr/IMG/pdf/051380a - 4_pages_etude_TEOM-REOM.pdf)

# PLAIDOYER REDEVANCE SPECIALE

## Qu'est-ce que la redevance spéciale ?

Les communes ou leurs groupements, sont tenus d'assurer la collecte et l'élimination des déchets ménagers, ainsi que celle des déchets non ménagers qui peuvent être collectés et traités sans sujétions techniques particulières.

Depuis le 1er janvier 1993, l'institution de la redevance spéciale pour les déchets non ménagers est devenue obligatoire en vertu des dispositions de la loi du 13 juillet 1992 pour les collectivités qui n'ont pas institué la redevance générale.

## 4 effets positifs

- Elle évite de faire payer l'élimination des déchets non ménagers par les ménages.
- Elle contribue à l'amélioration de la gestion du service d'élimination des déchets non ménagers.
- Elle implique les producteurs de déchets non ménagers.
- Elle préserve l'autonomie des choix organisationnels et techniques de la collectivité.

## 7 Principales recommandations

Pour la réussite de la mise en place de la redevance spéciale, les témoignages des collectivités locales convergent vers sept principales recommandations qui sont détaillées sur :

[http://www.ademe.fr/collectivites/Dechets-new/Maitrise\\_couts/Financement/redevanc/red3\\_01.htm](http://www.ademe.fr/collectivites/Dechets-new/Maitrise_couts/Financement/redevanc/red3_01.htm)

## La redevance spéciale en Isère :

- Communauté de communes du Pays Voironnais
- Communauté de communes du Sud Grenoblois
- SICTOM de Morestel
- Communauté de communes du Pays Viennois
- SICIOMG
- Communauté de communes du Massif du Vercors

Ce sont 6 exemples de dynamiques où chacun peut vérifier les effets positifs avec, l'apport économique de cette redevance qui peut couvrir jusqu'à 10% du produit de la collecte. Une manne dont la MÉTRO se prive de façon incompréhensible.

# PLAIDOYER PROJETS CITOYENS

## RESSOURCERIE & RECYCLERIE : UNE OPPORTUNITE LES QUARTIERS SUD ?

Un travail exploratoire a été réalisé par la Régie de Quartier, le DSU et Actis sur la gestion des déchets et des encombrants en particulier sur le quartier Villeneuve – VO.

Cette étude avait pour objet de recenser les avis, idées et acteurs impliqués sur la problématique déchets, d'évaluer les actions de communication et de sensibilisation menées par la Ville et la Métro sur le secteur 6, d'identifier les enjeux du problème récurrent des encombrants et enfin d'imaginer des expériences pilotes et des concepts nouveaux, susceptibles d'apporter une réponse technique et pédagogique à la gestion des déchets.

- **De cette approche, nous tirons le constat suivant :**

- Sur certaines montées des habitants n'ont jamais pratiqué le tri sélectif.
- Dans les montées équipées du double système (pneumatique et containers), les habitants ont des difficultés à adopter le tri sélectif et/ou utilisent mal ces installations.
- L'apport volontaire en déchetterie est insuffisant, malgré les efforts consentis par la Métro.
- Des actions de sensibilisation sur le quartier ont donné peu de résultat.
- Un manque de mobilisation du réseau associatif sur les actions de sensibilisation.
- Un système de collecte pneumatique qui présente des signes d'usure et qui nécessite de nombreuses interventions Ce système sera soit rénové soit abandonné au profit d'un collecte traditionnelle.

- **Les causes de ce constat**

- Certaines montées n'ont pas de containers « je trie ».
- Les habitants sont confrontés à des difficultés sociales et culturelles.
- Le contexte du bâti ne facilite la démarche d'apport volontaire en déchetterie.
- Un système de gestion des encombrants assuré quotidiennement par la Ville, la Régie, les entreprises privées, qui au final déresponsabilise les habitants.
- Les actions de sensibilisation trop limitées dans le temps et qui ont manqué de suivi.
- Un manque de temps et de préparation préalable pour les actions de sensibilisation, qui n'ont pas permis une réelle implication du réseau associatif des quartiers

- **Leurs conséquences**

- Des habitants qui n'ont jamais pratiqué le tri sélectif et qui auront du mal changer leurs comportements pour s'adapter à un nouveau système.
- Des résultats insuffisants sur la qualité du tri sélectif.
- Une mauvaise utilisation des vides ordures qui entraîne des surcoûts.
- Un système de collecte des encombrants qui répond aux besoins de salubrité et de sécurité, mais qui banalisé, conforte les habitants dans leurs comportements actuels.
- Un système de collecte des encombrants qui mobilise des moyens humains et financiers importants
- Un coût de collecte pneumatique de 3 à 4 fois supérieur à la collecte en porte à porte.

- **Nos préconisations**

Suite à cet état des lieux succinct de la gestion des déchets et de encombrants, deux facteurs corrélatifs sont à prendre en compte :

- La maîtrise des coûts de collecte et de traitement.
- L'implication des habitants dans une démarche de citoyenneté participative.

- **« Chantiers Valoristes » et « Ressourcerie & Recyclerie »**

La mise œuvre de ce projet comprendrait deux phases :

- A court terme, la mise en œuvre du concept de « Chantiers Valoristes » sur la déchetterie des Peupliers dont les attendus sont une meilleure valorisation des encombrants et une économie sur leur traitement et d'un programme pluriannuel de sensibilisation et d'éducation à la citoyenneté sur la thématique déchets. Ce programme s'inscrirait dans une démarche d'accompagnement adapté au choix du système de collecte qui sera mis en œuvre sur Villeneuve dans les prochaines années.

- A moyen terme, la création de la Ressourcerie & Recyclerie qui serait un espace et un outil dédiés à l'éco-citoyenneté et au développement durable, dans une approche environnementale, sociale et économique à l'échelle d'un territoire.

- **Un projet possible pour l'agglomération**

Ce projet pourrait aussi être mis en œuvre entre Échirolles et Grenoble car il pourrait s'appuyer sur des régies de quartier dynamiques et ayant des problématiques très similaires en la matière.

### **UNE POUBELLE POUR PILES USAGÉES DANS LES HALLS D'IMMEUBLES**

La commission lien social du Conseil consultatif du secteur 4 de la ville de Grenoble souhaite ouvrir une réflexion sur les halls d'entrée des immeubles (accessibilité, communication, isolement, lien social, service de proximité, tri des déchets ménagers...). Les conclusions permettront de faire des propositions transmises au Conseil Municipal, et d'informer les habitants des solutions et initiatives déjà existantes. Face au repli sur soi et à la peur de l'autre, la commission lien social voudrait favoriser l'initiative « immeuble en fête-la fête des voisins » qui permet de développer la convivialité entre les voisins, de rompre l'anonymat et l'isolement et d'initier une solidarité de proximité.

Pour agir concrètement et fédérer les habitants, cette commission souhaite coordonner un projet afin de mettre en place des poubelles à piles usagées dans les halls d'entrée des immeubles, en partenariat principalement avec la Métro et avec Récupyl, une société de recyclage de piles usagées. Ce projet permettra d'améliorer la collecte des piles usagées (actuellement seulement 32% des piles usagées sont récupérées) et de sensibiliser les habitants sur ces déchets dangereux qui polluent les nappes phréatiques, les rivières et ont des effets négatifs sur l'environnement et sur notre santé.

Pour impliquer les habitants dans ce projet écologique à dimension locale, il serait éducatif de faire concevoir et fabriquer les poubelles par des écoles, des MJC, des entreprises d'insertion... du secteur 4. Les poubelles pourraient être mises en place lors de la fête des immeubles fin mai et être accompagnées d'une information plus large sur le tri des déchets ménagers (60% des déchets contenus dans la poubelle verte ne devraient pas s'y trouver).

On peut considérer ce projet comme une expérimentation sur un secteur, qui accompagné d'une bonne communication et médiatisation, pourrait très bien s'élargir au niveau de l'agglomération.

« Les réseaux de communication, de rencontres sont aujourd'hui centrés sur la famille, le travail et le communautarisme. Le voisin n'est plus l'allié naturel, il est souvent perçu de manière négative » [Robert Rochefort, CREDOC]. Ces propositions sont des prétextes pour donner l'occasion à chacun de penser sa ville, sa vie, et ses rapports humains autrement.

### **LA COLLECTE DES PILES USAGÉES EN PORTE A PORTE**

Un citoyen de Meylan, particulièrement compétent en matière de gestion des déchets, propose de s'investir sur un projet de collecte « en porte à porte » des piles usagées. L'idée est de reprendre une action qui a été mise en œuvre, avec d'excellents résultats, en Allemagne.

- **La méthode**

Les habitants disposent de petits sacs transparents, format feuille de papier, ayant une boucle pour la fermeture. Sur une face, on visualise les éléments qui peuvent y être placés : piles de tous types, capsules de bouchons, ampoules, métaux lourds... Une fois rempli, le sac est accroché à la poubelle. Lors de la collecte, les ripeurs prélèvent les sacs accrochés aux poubelles et les placent dans un

réceptacle attaché au camion benne. Arrivé à Athanor, un dispositif de tri puis de broyage permet de préparer ces résidus pour un traitement adapté.

#### • **Les arguments**

Pour les ménages la gestion de cette "poubelle supplémentaire" n'est pas compliquée. Elle consiste à disposer d'un sac que l'on vide, statistiquement tous les deux ou trois mois. De plus le citoyen a l'assurance de la mise en œuvre d'un traitement.

Pour la collectivité, la charge de collecte nécessite des adaptations très mineures de ses camions ou tournées. Elle en retire un réel profit :

- En valorisation matière si elle fait du compost qui, dès lors n'est pas pollué par ces très dangereux éléments
- En valorisation énergétique si elle incinère ses déchets résiduels car ces éléments dégagent des polluants très nocifs.
- Cette initiative peut être déployée de façon graduelle. Elle tout à fait adaptable à des habitats concentrés ou éparpillés.

Ce projet pourrait être mis en œuvre, à titre d'expérience sur deux communes (ou zones) de l'agglomération mettant en jeu une collecte gérée, pour l'une, par le service public et pour l'autre par un exploitant privé.

#### **UN PARTENARIAT AVEC L'UNIVERSITE**

L'IUP Ingénierie Économique de l'Université Pierre Mendès France dispense un enseignement tourné vers les métiers d'acheteurs. Cette fonction est souvent clef dans les administrations tant pour le choix des fournisseurs que pour la définition des caractéristiques des produits ou composants de produits à acquérir. M. Bernard Terrier, professeur associé, a proposé d'orienter cette année les dossiers d'études à l'univers des déchets.

A la rentrée 2006, 3 groupes d'études ont ainsi exploré dans des thèmes emblématiques de la gestion des déchets : éco-conception, prévention, problématique de la redevance incitative. Ce début prometteur devrait engager la Métro à développer une coopération continue avec l'université. Ci-après un extrait de la lettre adressée, en ce sens, à M. le Président de l'UPMF.

« J'ai l'honneur de porter à votre connaissance une opportunité intéressante de renforcement des liens de notre université avec la Métro. Professeur associé à temps plein en gestion finances, j'interviens dans plusieurs départements et composantes (IUP Ingénierie Économique, Master DEFI, IEP). Au titre de l'IUP IE, je dirige cette année le travail d'une douzaine d'étudiants, mené sur le thème « Les déchets en Isère, un enjeu de coopération territoriale ». Les objectifs ont été présentés au Conseil de Développement de La Métro, début octobre.

Ce thème est traité sous 3 aspects et en 3 groupes :

- Gestion des déchets des collèges dans la communauté de communes de La Tour du Pin, sous cahier des charges et supervision du Conseil Général de l'Isère.
- Gestion des déchets assimilés aux déchets ménagers dans les 26 communes de La Métro, sous cahier des charges et supervision de La Métro.
- Application éventuelle aux onduleurs de la directive européenne sur les D3E (déchets d'équipements électriques et électroniques), sous cahier des charges et supervision de MGE UPS, filiale de Schneider Electric, à présent leader mondial de cette activité.

Par ailleurs, Mr Georges Oudjaoudi, président de l'association Objectif Zéro Déchets, pilote pour le Conseil de Développement de La Métro, et sur saisine du Président de La Métro, une mission d'investigation sur la question des déchets. Il a bien voulu participer à notre dernière réunion et répondre aux questions des étudiants. Il rend compte aux élus et aux membres du Conseil de Développement des conclusions de sa mission le vendredi 26 janvier prochain. J'ai été invité à sa présentation. L'une des toutes premières des propositions d'amélioration qu'il va présenter consiste à « Engager un partenariat avec l'université pour structurer un écobilan ».

Il m'a semblé que l'UPMF, et en son sein notamment l'IUP d'Ingénierie Économique, étaient particulièrement bien placés pour accentuer leur partenariat avec La Métro. Bernard Drugman, Directeur de l'IUP IE, ainsi que Gérard Dulac, président du Conseil de Développement de la Métro et par ailleurs membre du Conseil de Perfectionnement de l'IUP IE, que j'ai consultés, seraient tout à fait ouverts à réfléchir et agir dans ce sens.